



6 AVRIL 1997
FUTURSCOPE (POITIERS)
CONFÉRENCE
GÉNÉRALE
10^e
DE LA
ACTES
LES

CIRTEF

Ordre du jour

Déclaration de la présidence

Présentation des statuts

Rapport d'activités

Bordé et approbation des comptes annuels

États d'approbation des prévisions budgétaires

Appréciation des nouvelles tendances

Mobilisation des moyens

LES ACTES DE LA XÈME CONFÉRENCE GÉNÉRALE

Communication de l'ordre du jour

Déclaration de la 10ème Conférence générale

Présentation des statuts

Présentation des statuts

Futuroscope (Poitiers)
les 6, 7, 8 et 9 Avril 1997

SOMMAIRE

Programme	page 3
Allocutions.....	page 5
Ordre du jour	page 30
Désignation du rapporteur général.....	page 31
Discours bilan de M. Gervais Mendo Zé.....	page 32
Rapport d'activités du Secrétaire général et approbation	page 44
Étude et approbation des propositions du Bureau	page 51
Étude et approbation des états financiers certifiés	page 55
Acceptation des nouveaux membres	page 56
Modification des statuts.....	page 62
Établissement du programme et du budget.....	page 68
Choix du Président, des représentants du Bureau et des Commissions.....	page 69
Nomination du commissaire aux comptes	page 71
Date et lieu de la XIème Conférence générale.....	page 71
Réunions du Bureau de direction.....	page 72
Liste des participants et invités	page 77

PROGRAMME

Dimanche 6 avril 1997

Après-midi	Arrivée et accueil des délégués
18h45	Présentation du Pavillon de la Vienne: l'histoire d'une réalisation
20h00	Réception offerte par M. René Monory (Président du Sénat, Président du Conseil général de la Vienne)
21h30	Spectacle pyrotechnique: «Le lac aux images»

Lundi 7 avril 1997

09h00 - 12h00	Réunion du Bureau
09h00 - 12h00	Visite du Futuroscope pour les non-membres du Bureau
13h00	Déjeuner offert par le Futuroscope (Restaurant Le Cristal)
15h00 - 16h30	Ouverture solennelle de la Conférence générale Discours officiels
16h30 - 17h00	Pause café
17h00 - 18h00	Travaux de la Conférence - <u>Première séance plénière</u> : 1. Adoption du projet d'ordre du jour 2. Désignation du rapporteur général de la Conférence 3. Adoption des actes de la IXème Conférence générale 4. Rapport d'activités du Président et approbation
18h45	Présentation au Futuroscope du film en 3D: «Les ailes du courage» de J.J. Annaud
20h30	Réception offerte par: M. Xavier Gouyou Beauchamps (Président de France Télévision)

Mardi 8 avril 1997

09h00 - 10h45	<u>Deuxième séance plénière</u> : 5. Rapport d'activités du secrétaire général et approbation 6. Étude et approbation des propositions du Bureau 7. Étude et approbation des derniers états financiers certifiés
---------------	---

10h45 - 11h00	Pause café
11h00 - 12h45	<u>Troisième séance plénière:</u> 8. Acceptation de nouveaux membres et information sur les demandes non recevables et les démissions
13h00	Déjeuner offert par le Futuroscope (Restaurant Le Cristal)
15h00 - 16h45	<u>Quatrième séance plénière:</u> 9. Revision des statuts 10. Établissement du programme et du budget pour l'exercice biennal en ce qui concerne l'échelle des cotisations
17h00 - 19h00	Visite du Futuroscope
20h30	Réception offerte par M. Jean-Marie Cavada (Président de R.F.O.)

Mercredi 9 avril 1997

09h00 - 10h45	<u>Cinquième séance plénière:</u> 11. Désignation du président, des membres du Bureau et des Commissions 12. Nomination du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 1997-1998 13. Approbation du procès-verbal des décisions de la Xème Conférence générale 14. Date et lieu de la XIème Conférence générale
10h45 - 11h00	Pause café
11h00 - 13h00	Lecture du rapport de la Xème Conférence générale Clôture
13h00	Déjeuner offert par le Futuroscope (Restaurant Le Cristal)
15h00 - 16h00	Réunion des trois Commissions Réunion du nouveau Bureau
16h00	Fin des travaux.

ALLOCUTION DE M. JACQUES GRANDON VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VIENNE

Mesdames, Messieurs,

C'est notre dixième anniversaire et c'est pour nous une consécration que d'être maintenant reconnu par toutes les télévisions francophones du monde, alors que le Parc de l'image a gagné ses premiers titres de crédibilité grâce au soutien de France 3...

Le lieu sur lequel vous êtes, résulte de la volonté d'un homme qui m'a demandé d'être son interprète pour l'excuser de ne pas vous accueillir lui-même...

Alors je vous remercie d'être venus nous voir puisque votre présence incarne, je le disais tout à l'heure, la parfaite consécration de notre réussite. C'est comme ça en tout cas que nous le ressentons, nous sommes honorés par vous et nous vous en savons gré. Merci, je souhaite que ces deux journées soient fructueuses sur le plan du travail et de vos échanges.

1. Pour une coopération amicale, l'exemple de la Presse catholique

Nous faisons vraiment partie d'une équipe qui franchit toujours tous les portages, lorsque nous regardons à nous-mêmes. C'est un moyen de communication, mais aussi un rapport d'une pensée, d'une manière de voir le monde, un état d'esprit. C'est à la fois la presse catholique, la francophone ou pas, cette dernière exemple, qui peut être capable de faire pour protéger cette identité romane qui fait de l'humilité dans notre travail. C'est à ce titre que, je crois, c'est quelque chose qui est symbolique à nos intérêts communs, dans les années 80, lorsque nous, sont partagées par la longue

Ainsi tout le pays participe au développement francophone, dans le monde, ce qui n'est pas sans avoir apport à cette volonté commune de faire que le rôle de la mondialisation comme une dynamique d'ouverture et de culture, l'autonomisation des échanges et des cultures. Nous devons faire de la mondialisation quelque chose qui soit plus positive, nous devons nous y adhérer, et nous en sortir.

Mais il faut le garder tout en ayant de l'ambition que de la place du français. C'est par notre volonté et par notre engagement que nous participerons à cette œuvre notre place dans l'Europe avec l'Asie.

**ALLOCUTION DE BIENVENUE
DE M. XAVIER GOYOU BEAUCHAMPS
PRÉSIDENT DE FRANCE TÉLÉVISION**

Je voudrais d'abord vous souhaiter à tous la bienvenue, ici à Poitiers, et adresser tous mes remerciements à la direction du Futuroscope qui n'a pas ménagé ses efforts et ses moyens pour faire de cette Conférence générale du CIRTEF une pleine réussite.

Pour la première fois depuis 1981, un organisme français de radio-télévision est l'hôte de la Conférence générale du CIRTEF. C'est un honneur et une joie pour France Télévision et France 3 de vous recevoir. Cet accueil est un symbole: il marque notre volonté de projeter la francophonie dans l'avenir, en dotant le rayonnement de notre langue commune des moyens nouveaux que l'évolution des technologies met à notre disposition.

Nous savons tous que le Président Mendo Zé n'a pas ménagé ses efforts, au cours des deux ans qu'il vient de passer à la tête du CIRTEF, pour renforcer notre union au service de la Francophonie. C'est une cause à laquelle il est doublement acquis: parce qu'il est un homme de culture, d'abord, et aussi parce qu'il sait mettre l'action au service de la défense de la culture. Je tiens à le remercier aujourd'hui chaleureusement, en me faisant l'interprète de tous, pour l'énergie qu'il a consacrée à notre Conseil...

ALLOCUTION DE M. XAVIER GOYOU BEAUCHAMPS PRÉSIDENT DE FRANCE TÉLÉVISION

Je tiens à remercier, une fois encore, le Président Mendo Zé. Le bilan qu'il vient de nous présenter est plus qu'honorables (voir le rapport d'activités du Président à la page 32). J'y suis particulièrement sensible, moi qui me suis engagé avec force, depuis de nombreuses années, en faveur des coopérations francophones internationales. Il est malheureusement rare que des organismes de coopération internationale parviennent à avancer aussi vite que le CIRTEF a pu progresser en deux ans. Je crois, cher Président, que vous avez admirablement su profiter d'une conjoncture qui est à mes yeux particulièrement favorable à la coopération francophone.

En effet, il n'y a jamais eu de plus grande urgence à soutenir l'expression francophone, dans un monde où la communication devient *globale*, c'est-à-dire *planétaire*, ou de *la société de communication globale*. Et il est indéniable que les nouveaux médias, mais aussi le développement rapide des médias que nous connaissons bien, la télévision, la radio, sont en train de changer la perception que nous avions du monde, des frontières, des échanges.

Or s'il est une frontière qui résiste encore au développement de cet univers de la communication unifiée, c'est bien la frontière linguistique. Et nous avons le devoir de profiter de cette protection contre l'unification des marchés culturels pour développer nos propres cultures. Je n'aime pas les grands mots, ni les exagérations, mais je pense que nous avons là, ensemble, à la fois une occasion et une responsabilité historique. Que nous ne pouvons pas ne pas saisir, et c'est en ce sens que je félicitais le Président Mendo Zé pour la manière dont il avait su faire profiter le CIRTEF d'une conjoncture particulièrement favorable à la coopération francophone.

I. Pour une mondialisation maîtrisée: l'exemple de la Francophonie

Notre langue commune est une richesse qui fructifie lorsque nous la partageons, lorsque nous l'aidons à se répandre. C'est un moyen de communication, mais aussi le support d'une pensée, d'une manière de voir le monde, et d'un imaginaire... Face à la «mondialisation», *la Francophonie* me paraît offrir l'exemple de ce qu'il est possible de faire pour protéger cette identité commune qui naît de l'utilisation d'une même langue. Car il est vrai que l'identité, c'est l'adhésion symbolique à une histoire commune, dont les traces, et les vestiges, sont portées par la langue.

A ce jour, 49 pays participent au regroupement francophone, dont le succès ne se dément pas, parce qu'il répond à cette volonté commune de relever le défi de la mondialisation comme une chance. A nous d'organiser et de réguler l'internationalisation des échanges et des cultures. Nous ne sommes pas en face d'une menace épouvantable: c'est une chance si nous savons nous y adapter, et nous en servir.

Mais il faut se garder tout autant de l'angélisme que de la peur du nouveau. C'est par notre volonté et par notre engagement que nous parviendrons à construire notre place dans l'avenir, avec lucidité.

Nous savons tous que la mondialisation peut donner naissance à un modèle uniforme, où les identités particulières seraient balayées voire nées. uniformisation et standardisation des modes de vie, des moeurs, des formes de pensée... La culture y serait, selon la conception anglo-saxonne, *un bien marchand* comme un autre. Et nous connaissons les intérêts puissants qui défendent cette conception de la culture.

Le monde se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins: il peut devenir peu à peu, voire à marches forcées si l'on suit certains intérêts, un monde uniformisé où la négation et l'effacement des identités particulières entraînerait un repli sur soi, un chauvinisme exacerbé qui déboucherait sur le refus de l'autre, et sur des phénomènes d'exclusion.

Mais il suffira au contraire sans doute d'un peu de lucidité et de volonté, par exemple de notre part à tous, pour qu'au contraire nous assistions à l'apparition d'un monde *de coexistence pacifique*, entre des cultures différentes mais ouvertes, qui échangent et s'enrichissent en partageant. Avec des sociétés ouvertes, tolérantes et accueillantes, mais bien assises, chacune sur son identité. Le refus et la négation de l'autre proviennent du malaise identitaire. On sait bien que les sociétés les plus intégratrices, les plus tolérantes, ont toujours été celles qu'une forte conscience identitaire détournait de toute angoisse sur leur avenir. Le refus de l'autre est d'abord une manière de se définir soi-même lorsqu'on doute de ce que l'on est vraiment.

Nous nous prononçons pour une mondialisation maîtrisée. L'élargissement planétaire et l'ouverture commerciale et culturelle doivent se faire dans le respect de l'identité de chacun. Pour la diversité et la liberté contre l'uniformité et la domination, des regroupements sont indispensables. La Francophonie répond exactement à ce besoin d'une grande alliance pour la défense des identités et de l'égalité entre les cultures. Mieux: notre communauté francophone est déjà à l'image de ce monde qu'il faut construire. C'est un espace vaste et divers, où dialoguent des cultures différentes, où le Nord enrichit le Sud, et où le Sud enrichit le Nord. Ces partages, ces échanges se font au moyen d'un véhicule commun: la langue française. Mais ils servent chacune des cultures que cette langue traverse, sans volonté de les unifier. Je définirais notre rassemblement comme la communauté du partage.

La Francophonie est un projet politique au sens fort du mot, c'est une volonté d'organiser la cité élargie à la planète entière. Elle véhicule les valeurs de liberté, de partage et de solidarité: des valeurs auxquelles la langue française a donné une expression particulièrement forte dans l'histoire: une universalité humaine, fondée sur le respect et sur la tolérance.

Après des débuts pragmatiques, le regroupement francophone s'est doté d'institutions, en décembre dernier, à la conférence de Marrakech: avec l'adoption d'une charte de la francophonie, et la création du poste de secrétaire général, chargé de conduire la coopération multilatérale francophone. Je crois que la création de ces structures permanentes de concertation et d'action commune au niveau de la Francophonie doit permettre aux télévisions de jouer mieux leur rôle pour la diffusion de notre langue, de nos cultures et de nos créations.

II. France Télévision et la Francophonie

Comment mieux définir à la fois notre cercle d'action et notre fonction particulière? Je pense que la responsabilité de la télévision est d'offrir à tous un produit culturel en français... Le français ne doit pas se retrouver petit à petit cantonné à l'école, pendant que tout le quotidien des adultes comme des enfants serait nourri par des œuvres produites en anglais ou en japonais, par des esprits japonais ou anglo-saxons... La fonction de nos télévisions est de donner à voir, à penser et à entendre du français, à tous moments, et à tout le monde.

C'est ce défi de la qualité et de la diversité que nous pouvons relever, grâce à la coopération qui doit se développer entre toutes les télévisions francophones. D'ores et déjà, cette coopération prend, pour le groupe de télévision publique que je représente, plusieurs formes, sur lesquelles je reviendrai en quelques mots.

Le multilatéralisme:

Tout d'abord, France Télévision participe à des organismes internationaux francophones, où s'élabore une coopération multilatérale:

- C'est le cas, bien entendu, avec notre engagement au sein de ce Conseil International des Radios et Télévisions d'Expression Française (CIRTEF). Avec 45 membres, qui sont tous des organismes de radio-télévision, et qui sont répartis sur tous les continents, le CIRTEF représente à mes yeux un moyen de mobilisation exceptionnel. Lors de la dernière conférence de Yaoundé, en 1996, France Télévision, à travers France 3, a été sollicitée pour présider le CIRTEF durant le biennum 1997-1999. C'est pour le groupe audiovisuel public que je représente un réel honneur dont j'ai accepté la charge avec enthousiasme et fierté. Je suis attaché à ce que nous parvenions pendant ces deux ans à mettre sur pied des mécanismes de coopération durables et efficaces, et j'y reviendrai plus en détail dans une instant.
- La Communauté des Télévisions Francophones (CTF) est également un organisme perpétuellement engagé au service des valeurs et des intérêts que nous défendons au sein du CIRTEF. France 3 met à disposition des hommes, des locaux et des moyens qui assurent l'hébergement du Secrétariat Général de la CTF à Paris. J'ai pour ma part l'honneur de présider aussi les programmes de la Communauté et deux de ces commissions sont aussi présidées par des responsables de France Télévision: la Commission Jeunesse (B. Mosca) et la Commission Fiction (A. Bloch).

Au sein de chaque commission de la CTF des projets voient le jour: France 2, France 3, la RTBF et la SRC (Société Radio-Canada) viennent de produire un pilote d'émission de jeu: «Les Francof's», avec une forte implication de France Télévision dans le financement de cette production. De même la CTF a engagé la coproduction d'une série documentaire, «Chacun sa route», qui devrait voir le jour dans l'été 97. D'autres projets sont en cours d'élaboration au sein de chaque groupe de travail et au sein de chaque commission de la CTF. Je tiens à ce que France Télévision y soit partie prenante, à tous les niveaux: étude, coproduction, réalisation...

- Je souligne aussi l'implication directe de notre groupe, France Télévision, dans la diffusion de programmes français en direction de toutes les communautés francophones du monde, grâce aux chaînes transfrontalières que sont TV5 et CFI (Canal France International) auxquelles France 2 et France 3 fournissent beaucoup de programmes.
- Enfin je vous rappelle que France Télévision est associée de façon déterminante à la mise en place de Télé France international, structure chargée de coordonner les activités françaises vers l'étranger.

Le bilatéralisme:

Parallèlement à cette action plus institutionnelle, je suis très attaché à la multiplication des coopérations bilatérales qui permettent d'associer directement nos compétences et nos atouts pour des objectifs communs, échanges de programmes, coproductions...

- C'est la raison pour laquelle je souhaite voir se développer les accords bilatéraux de coopération. Comme ceux qui existent, par exemple, avec la Tunisie (ERTT) et le Cameroun (CRTV): coproductions, échanges de programmes, assistance technique, accueil de stagiaires et formation. Nos chaînes peuvent faire profiter les chaînes partenaires de leurs points forts, et tirer au contraire des expériences menées par nos partenaires des leçons pour leur propre pratique de la télévision. Ces échanges nous enrichissent. Aujourd'hui, France Télévision, notamment à travers France 3, souhaite étendre cette coopération à un plus grand nombre de pays africains et asiatiques.
- Par ailleurs, France 2 et France 3 développent de nombreuses coproductions avec les autres télévisions francophones de l'hémisphère nord, principalement dans les domaines de la fiction, des documentaires et de la jeunesse. Nos partenaires sont bien sûr la Suisse (TSR), la Belgique (RTBF) et le Canada (Radio-Canada, Télé-Québec): je compte aussi relancer nos travaux en commun, pour que nous donnions ensemble aux programmes francophones un marché plus porteur, et une aire de rayonnement élargie.

L'aide aux télévisions du Sud:

Je tiens particulièrement à marquer l'importance, au sein de ces diverses formes de coopération possibles, à l'aide que notre groupe public peut et doit apporter aux télévisions des pays du Sud.

- France 3 a toujours voulu manifester son soutien aux télévisions africaines, en leur apportant un appui matériel, notamment pour leur approvisionnement en cassettes. En juin 1995, un accord a été conclu avec l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) portant sur le recyclage de cassettes et leur acheminement vers toutes les télévisions d'Afrique francophone. Malgré quelques difficultés de mise en oeuvre, l'accord a été appliqué à la satisfaction de toutes les parties. Nous espérons pouvoir le renouveler pour les années à venir avec la participation d'autres partenaires: *Reporters sans frontières* ou l'UNESCO par exemple.

- France 3 souhaite également favoriser le séjour de stagiaires africains dans ses services. (Pour cette opération, il est possible d'imaginer qu'un partenariat avec l'UNESCO offrirait de nouvelles et intéressantes perspectives).
- Enfin, les contacts que nous avons établis avec le Ministère de la coopération devraient également pouvoir être développés. La France ne peut se désintéresser du rayonnement de la langue et de la culture française et il nous est permis d'espérer, sur des projets bien identifiés, un soutien direct de l'État à notre action.

III. Le développement du CIRTEF sous la présidence de France Télévision (France 3):

Avant même de dessiner en quelques mots la ligne de l'action que j'entends mener à la tête de notre Conseil, je tiens à inscrire cette action dans la perspective de ce qu'a accompli, avant moi, le Professeur Gervais Mendo Zé, qui nous l'a lui-même rappelé. Universitaire, homme d'esprit, de culture et de lettres, le Professeur Mendo Zé est aussi un homme d'expérience, puisqu'il est Directeur Général de la télévision camerounaise, et il a su en faire profiter l'audiovisuel francophone.

Je tiens à saluer aussi l'action infatigable de notre secrétaire général, Abdelkader Marzouki. Homme d'initiatives, grand travailleur, c'est lui qui a permis le redressement des finances du CIRTEF, et c'est donc aussi grâce à lui que nous pouvons aujourd'hui regarder sereinement vers l'avenir.

Voici, brossées à grands traits, les axes de la politique que souhaite mener France Télévision à la tête du CIRTEF dans ces prochaines années:

- D'abord, la mise en oeuvre d'un plan pour les deux années à venir (98-99):
Ce plan comprend la télévision, mais aussi la Radio, car la Radio demeure le vecteur principal de communication en Afrique. Il vise à développer l'axe Nord-Sud, mais aussi les échanges entre le Sud et le Nord, si difficiles à mettre en oeuvre dans la pratique.
- Le CIRTEF doit à mes yeux avoir un rôle de catalyseur, pour l'élaboration de coproductions entre les états membres:
La série développée sur l'habitat traditionnel est à cet égard exemplaire. D'autres projets devront suivre: celui sur les Musées francophones et celui sur les Contes et Légendes paraissent particulièrement intéressants. Le projet «Contes et Légendes des pays francophones» s'appuiera sur une coopération originale entre Radio et Télévision puisqu'il est à la fois destiné à ces deux médias.

Si le secteur des documentaires est *a-priori* le terrain le plus facile pour la mise en oeuvre de coproduction, le CIRTEF doit aussi s'engager sur les pistes de la fiction. Même avec modestie, nous devons aussi avoir un esprit pionnier. De plus, nous ne devons pas négliger les émissions pour la jeunesse, en essayant de promouvoir des concepts originaux, susceptibles de mieux correspondre aux jeunes publics des pays du Sud.

Pour ces projets et tous ceux que nous engagerons, nous nous appuierons sur l'aide financière du Fonds de soutien aux productions des pays du Sud, placé auprès de l'ACCT (Agence de coopération culturelle et technique).

- Le CIRTEF entretient d'ores et déjà un lien privilégié avec TV5 et plus particulièrement TV5 Afrique. Nous devons nous attacher à renforcer ce lien. Le CIRTEF s'efforcera d'alimenter la grille de TV5 Afrique avec des programmes qui seront à la fois de qualité et destinés au plus large public.
- Par ailleurs la Radio contribue beaucoup, je le répète, à la dynamique audiovisuelle dans l'Afrique francophone. Le lancement de productions radiophoniques «harmonisées», telles «*Notre français*» et «*Les contes et légendes*» sera décidé et mis en oeuvre en associant chaque fois radios du nord et radios du Sud.
- La Formation est aussi devenue l'une des fonctions majeures du CIRTEF. Elle doit être confortée et réaffirmée. Le lieu privilégié en sera le SÉFOR, lieu de rencontre et de réflexion.

Mais il faut aussi, et peut-être plus encore, développer les actions de formation sur le terrain, au sein des pays du sud, avec l'assistance des organismes internationaux, des ministères des différents pays et des propres radios et télévisions des pays membres.

Rien ne remplace la formation sur place: aussi doit-on envisager que les organismes de radio et de télévision du Nord envoient des formateurs, issus des cadres et techniciens actifs de leurs sociétés, auprès des radios et télévisions du Sud: c'est une forme de coopération bien comprise, bien perçue, bien acceptée par toutes les parties, et qui devrait bénéficier d'un soutien financier plus actif tant des organismes internationaux que des organes ministériels de coopération propres à chaque pays.

- J'ai mentionné le SÉFOR. *Il devra, dans mon esprit, être non seulement un lieu propice aux actions de formation, mais aussi un lieu d'échanges.* A cet égard, il devra s'ouvrir au domaine juridique et apporter, par les conférences d'experts patentés, toutes les informations juridiques utiles et nécessaires, face notamment aux évolutions technologiques.
- Je voudrais enfin attirer votre attention sur deux points importants:

D'abord l'accord cadre signé le 17 juin dernier à Biarritz entre la CTF et le CIRTEF. J'y suis d'autant plus attaché qu'ayant la double casquette CTF et CIRTEF j'y vis une occasion de coordonner le travail de tous en mettant à profit de nouvelles synergies. Cet accord est le fruit du travail engagé par le groupe de réflexion autour des télévisions régionales, au sein de la CTF, qui est présidé par Marc Lesort (France 3). Ce rapprochement entre les télévisions membres de la CTF et les télévisions membres du CIRTEF favorise les jumelages entre les chaînes du Nord à vocation régionale et les télévisions nationales du Sud.

C'est ainsi que 5 conventions de jumelage ont déjà été signées, le 26 juin à Québec. Ces conventions mettent en place des actions *triangulaires* entre stations régionales du Nord - Canada, France- et stations nationales d'Afrique: une convention de partenariat a été ainsi établie entre la télévision tunisienne (ERTT), la télévision canadienne (SRC Québec) et France 3 Lyon. Une autre a été conclue entre la télévision camerounaise (CRTV), France 3 Lille et la télévision canadienne (SRC Ottawa). J'ai la conviction que ce type de jumelage à trois peut avoir une efficacité réelle et renouveler les perspectives de partenariats.

Deuxième point qu'il est important de préparer avec soin: l'**accompagnement par le CIRTEF du prochain sommet des chefs d'États et de gouvernements francophones**, qui se tiendra à Hanoï au mois de novembre, et qui revêtira, nous le savons tous, une importance politique exceptionnelle.

Conclusion

Ce sommet de Hanoï sera l'occasion de réaffirmer avec force que la Francophonie peut apporter une réponse originale aux grandes évolutions du secteur de la communication et à la mondialisation de l'économie, qui touche déjà, en priorité, les marchés audiovisuels.

A cette occasion, je crois qu'il est important que nous puissions démontrer ensemble que ce modèle de développement fonctionne, que nous sommes capables de préserver la diversité, et de mettre la mondialisation au service d'une expression plus libre de toutes les cultures. Au fond, la révolution médiatique que nous connaissons n'est pas différente, dans son principe, des autres grandes révolutions de l'information, qui furent l'invention de l'imprimerie, puis l'apparition des journaux, enfin la découverte de la radio et de la télévision.

ALLOCUTION DE M. MARCEL NDIONE DIRECTEUR DE CABINET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'AGENCE DE LA FRANCOPHONIE

Monsieur Le Président du Conseil Général de la Vienne,
Messieurs Les Présidents,
Monsieur Le Directeur de Cabinet,
Monsieur Le Président du CIRTEF
Monsieur Le Secrétaire Général du CIRTEF
Chers Amis,

En me demandant de la représenter personnellement à cette Xème Conférence générale du Conseil International des Radios Télévisions d'Expression Française, Monsieur Jean-Louis Roy, Secrétaire général de l'Agence de la Francophonie me fait honneur, mais aussi m'offre l'opportunité de retrouver des amis, des conseillers voire des complices qui durant une décennie, ont partagé avec moi l'idéal de «vivre ensemble différents» grâce à la magie du son et de l'image. Aussi, je voudrais m'acquitter d'une obligation, celle de vous transmettre, Chers amis les sentiments de gratitude, de solidarité de l'Agence de la Francophonie.

Monsieur le Président du Conseil général de la Vienne, nous sommes à Poitiers, lieu où l'esprit humain explore quotidiennement les lois de l'univers aux fins d'un bien être de l'homme. Comment ne pas nous féliciter d'être dans votre région, votre département, votre ville.

Comment ne pas vous exprimer notre joie de vous avoir à nos côtés. Comment ne pas vous manifester notre admiration, en considération de vos initiatives et de votre sens élevé de l'histoire, votre région, votre département, est un symbole de la Francophonie.

Nous sommes à Poitiers, endroit où il y a 10 ans, Monsieur le Président, vous invitiez vos administrés voire la France, à appréhender les enjeux technologiques, économiques, donc politiques du prochain siècle.

L'esprit et l'acte se sont conjugué durablement, harmonieusement pour la naissance d'un site qui fait, aujourd'hui la fierté non seulement de la France mais aussi de l'espace Francophone.

Le Futuroscope de Poitiers abrite les bureaux d'un homme remarquable, Monsieur Moreau, dont les compétences, la générosité ont permis à l'Agence de préparer méticuleusement la Conférence des Ministres Francophones chargés des Inforoutes qu'accueillera Montréal les 19, 20 et 21 mai 1997.

Monsieur Moreau, Président du comité scientifique constitué pour la cause, assume avec dévouement, abnégation et ponctualité la mission de réflexion, de prospective sur les responsabilités de l'espace francophone dans un secteur, dans un domaine qui préfigure d'une façon irrémédiable la vie des sociétés, des collectivités, des nations dans le siècle à venir.

Le but ultime, impérieux de la Conférence sera de préciser les voies et moyens de la mise en oeuvre des nouvelles technologies de l'information dans l'espace francophone, en appui à:

- l'éducation et la formation,
- la création et la promotion culturelles,
- l'émergence de partenariats économiques et de l'intégration régionale,
- la sauvegarde et la mise à disposition des patrimoines,
- la large diffusion des savoirs, des sciences appliquées et des technologies,
- au développement durable, à la démocratie et à une forte insertion de la jeunesse.

La Conférence donnera, ainsi un contenu aux décisions des Chefs d'État et de Gouvernement ayant le français en partage réunis à Cotonou en décembre 1995. En effet, nos Chefs d'État et de Gouvernement avaient pris d'engagement de:

- promouvoir un espace francophone dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication,
- favoriser les inforoutes, la place qui revient au français et à ses langues partenaires, dans le respect du pluralisme culturel et le suivi de coopération avec les autres espaces.

Chers amis,

Si j'ai cru devoir évoquer devant vous l'action de la région Poitou-Charentes ainsi que les décisions du Sommet de Cotonou, c'est dans l'intention de vous inviter à une mobilisation générale à l'image des activités de cette région dont les plus hautes autorités ont lancé solennellement, ici même le 20 mars dernier l'année de la Francophonie en présence de Madame Margie Sudre, secrétaire d'État à la Francophonie, de Monsieur Boutros-Boutros Ghali ancien secrétaire général des Nations Unies et de Monsieur Moustapha Niasse Ministre d'État, Ministre des Affaires Etrangères et de Sénégalaïs de l'extérieur.

L'initiative de la région que nous qualifions de «Coopération décentralisée», de Francophonie de proximité nous permet d'affirmer que notre bien commun est une réalité en devenir. A ce titre, ayant dépassé le stade de la recherche, la Francophonie doit désormais travailler à sa propre promotion et à son rayonnement. Nous devons nous, Francophones, être des témoins actifs au partage moderne du monde qui n'est plus celui des terres, mais celui des idées, des progrès et des techniques.

Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général du CIRTEF, notre responsabilité est engagée pour l'enrichissement de notre coopération dont l'Agence est fière.

L'Agence est en effet, satisfaite des progrès accomplis. Vous avez, Monsieur le Secrétaire général, élaboré, mis en oeuvre avec détermination, foi, une stratégie de développement contenue dans un plan d'action concis mais dense.

La coopération - Agence de la Francophonie/CIRTEF s'illustre par des actions concrètes:

- co-responsabilité dans la conduite du Fonds de soutien,
- diversité et augmentation des productions,
- partenariat étroit en matière de formation,
- etc.

Monsieur le Secrétaire général par des initiatives heureuses, par votre capacité de travail et de percevoir les enjeux, par votre haute conscience de vos responsabilités, vous avez mis le CIRTEF en orbite pour être véritablement le pôle fédérateur de productions et d'échanges de programmes de l'espace francophone.

Les autorités de l'Agence sont déterminées à vous assister, à répondre à vos sollicitations afin de raffermir, en parfaite harmonie avec l'action de TV5, singulièrement de TV5 Afrique le paysage audiovisuel de notre «commun vouloir d'une vie commune» qu'est la Francophonie.

Chers Amis,

Par vos actions de production de sons et d'images, vous donnez à la francophonie sa vitalité et une énergie créatrice sans cesse renouvelée.

A ce titre il me plaît à souligner le travail significatif qu'effectue quotidiennement Espace Francophone ICAF en étroite collaboration avec France 3. L'Agence apprécie hautement son action.

En effet, si la Francophonie se réunit au Sommet, c'est parce qu'elle a commencé et parce qu'elle continue à se réunir à la base.

A une époque des grands ensembles et de rapprochement des peuples par la culture, l'économie, à une époque «d'appartenance multiple», à l'ère du «nomadisme virtuel» l'Agence de la Francophonie attache un grand intérêt à tout ce qui peut contribuer progressivement à la création d'une véritable communauté culturelle, audiovisuelle, économique et donc politique.

Les défis, les enjeux sont considérables. Ils nous interpellent, nous invitent à aller vite. Le sur-place n'est plus toléré, n'est plus permis.

Pour terminer, je voudrais vous exprimer, au nom du Secrétaire général de l'Agence, notre reconnaissance pour la couverture et la diffusion des nombreuses activités organisées dans le cadre du 20 mars, journée anniversaire que nous célébrons chaque année pour illustrer notre «identité francophone», je veux dire notre «exception culturelle francophone».

La Francophonie étant multiculturelle, multilingue je dis donc,

MERCI, CHUKRANE, DJAREU DJEUF, ANICHIE, DJOKE DJAL, DJIARAMA.

ALLOCUTION DE MONSIEUR HENRIKAS YUSHKIAVITSHUS SOUS-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'UNESCO POUR LA COMMUNICATION, L'INFORMATION ET L'INFORMATIQUE

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, permettez-moi de vous dire que c'est un honneur et surtout un plaisir de représenter le Directeur-général de l'UNESCO à votre Conférence générale.

Vous réunissez aujourd'hui de grandes personnalités du monde de la radio et de la télévision qui sont venues témoigner de l'importance de cet événement. Le CIRTEF. Le CIRTEF a réussi à rallier autour de ce grand défi, qui est le développement de la communication pour tous, des énergies et des synergies très importantes. Notre Organisation salue cette réalisation, car par son Acte constitutif, l'UNESCO, comme vous, a des engagements à remplir dans ce monde d'information en devenir.

La philosophie de l'UNESCO a été clairement définie par ses fondateurs qui associaient le développement de la communication avec «l'indépendance, l'intégrité et la féconde diversité des cultures». Par ailleurs, nous sommes appelés à favoriser «la connaissance et la compréhension mutuelle des nations». L'UNESCO est donc un des grands gardiens de la diversité culturelle. Faut-il ajouter que cette diversité ne peut fleurir que si elle est basée sur la réciprocité.

Dans la poursuite de ces objectifs, nous cherchons activement à assurer la participation de tous dans la diffusion la mieux équilibrée de la culture et de l'information sans entrave à la liberté d'expression. Cela dit, une telle circulation ne pourrait guère être équilibrée tant que le fossé entre les pays en voie de développement et les pays industrialisés reste profond et risque même de s'agrandir. C'est pourquoi l'UNESCO ne cesse pas ses efforts pour renforcer les capacités de communication dans les pays en développement afin d'assurer leur pleine participation au processus de la communication.

Pour ces mêmes raisons, l'action du CIRTEF, qui s'inscrit parfaitement dans ces objectifs, devient de plus en plus importante aujourd'hui. Nous vivons dans un monde de multimédia où les nouvelles technologies de la communication et de l'information ouvrent des perspectives formidables pour l'échange et le partage de connaissances et d'expériences. Autrement dit, nous pouvons enfin espérer que la coopération intellectuelle devienne véritablement internationale.

Internationaliser ou globaliser, voilà la question. Des pessimistes envisagent un monde de demain où la combinaison des progrès technologiques, les autoroutes de l'information, voire l'internet créent un village global où tous les jeunes auraient le même tee-shirt, chanteraient la même chanson et se parleraient dans un *lingua franca* qui aurait évolué d'une seule culture dominante.

L'UNESCO est optimiste sur le plan culturel. Prenons un projet que nous avons mis en oeuvre ensemble et un autre que vous avez réalisé, les deux se trouvant en Afrique. Premièrement, celui de «l'Habitat traditionnel en Afrique». Une vingtaine de films documentaires, qui reflètent des aspects importants de cultures africaines, ont pu être réalisés et diffusés sur les chaînes francophones dans le monde entier. C'est une véritable promotion de la connaissance des cultures et de l'échange culturel. Deuxièmement, je me réfère à votre programme de post-production dont la première cellule a été établie à Cotonou. C'est un exemple concret, qui peut paraître très terre à terre, mais cela n'enlève rien à son importance.

Je donne un dernier exemple qui conforte mon optimisme. Il y a une émission à la BBC World Service consacrée à la meilleure musique «Country and Western». Il y a un mois, le disque qui occupait la première place était celui d'un chanteur malien qui avait enregistré lui-même sa chanson pour une petite radio locale au Mali. Voilà le village global que nous envisageons à l'UNESCO.

L'UNESCO et le CIRTEF partagent d'autres convictions dont celle de l'importance du service public de radio et de télévision indépendant sur le plan journalistique et éditorial. Comme nous, vous n'êtes pas à convaincre de la nécessité de soutenir et promouvoir son rôle et ses missions, notamment en matière d'éducation, de science et de culture.

Je ne voudrais pas terminer sans mentionner l'endroit de notre Rencontre qui est aussi très symbolique: le Futuroscope qui fête son dixième anniversaire nous invite à voyager dans le temps et dans l'espace, de rêver de lendemains meilleurs où la et les communications seront de véritables échanges basés sur une compréhension et un respect mutuel des uns et des autres.

Je vous remercie et souhaite plein succès à cette Conférence.

ALLOCUTION DE M. ADOLPHE COLRAT DIRECTEUR DU CABINET DU SECRÉTRAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DE LA FRANCOPHONIE

Il me revient de vous présenter les très vifs regrets de Mme Margie Sudre, Secrétaire d'État auprès du Ministre des affaires étrangères, chargé de la Francophonie, de n'avoir pu être personnellement présente à Poitiers.

Mme Sudre est en ce moment même en déplacement au Vietnam, dans le cadre de la préparation du VIIème Sommet francophone qui se tiendra, comme vous le savez, à Hanoï au mois de novembre prochain.

Ce sera un très grand événement pour la communauté francophone, et qui revêt par certains aspects l'allure d'un pari: est-ce bien raisonnable en effet que de parler francophonie en Asie? Eh bien la communauté francophone manifestera dans quelques mois qu'elle ne se sent pas dépaysée ou incongrue dans ce continent qui connaît bien souvent un formidable développement économique et humain.

La francophonie manifestera également qu'elle n'entend pas se contenter de maintenir des positions acquises. Elle se veut aussi conquérante, persuadée en particulier que les «marchés» de la langue, des images, des sons, et en somme de l'imaginaire, du rêve, de l'identité culturelle et du dialogue des cultures sont bien des marchés à conquérir. Il nous appartient d'attirer à la langue française des publics nouveaux, qui y trouveront agrément et avantage.

Voilà pourquoi Mme Sudre accorde la plus grande importance, en francophonie, à ceux qui produisent et diffusent des informations, des représentations, des divertissements et des rêves francophones, en français bien sûr, mais aussi, quand il le faut, dans toutes les langues dont la francophonie est amie et partenaire.

Le domaine audiovisuel est par excellence celui où le combat pour la diversité culturelle trouve son point d'application concret.

En ce qui concerne la France, vous connaissez les orientations fixées par le Gouvernement, sur la proposition du ministre des affaires étrangères, M. Hervé de Charette.

A partir de ce qui existe et qui n'est pas négligeable, pour ne parler que de RFI, CFI et, dans l'ordre multilatéral francophone, TV5, le Gouvernement français entend désormais regrouper les différents acteurs de l'audiovisuel extérieur autour de deux pôles, télévision et radio, dans le respect d'une logique des métiers, et en adossant notre engagement international sur les chaînes publiques nationales, en affirmant enfin la responsabilité particulière de l'Etat dans la réalisation de cette ambition.

La coordination des deux pôles s'incarne dans la personne de M. Jean-Paul Cluzel, à la fois président de RFI et président de Télé France Internationale, sans que ces deux fonctions soient confondues.

La réforme des structures doit être à présent prolongée par une réflexion sur le contenu, la forme et la qualité des programmes ainsi diffusés.

Il conviendra, enfin, d'améliorer l'articulation de l'action publique et de celle qui relève des opérateurs privés. Le marché du vaste monde exige, nous n'en doutons pas, un efficace partage des rôles.

La francophonie, vous le constatez, est occupée beaucoup moins par la nostalgie que par ses projets.

Je ne vous cacherai pas, sur un point particulier, l'ambition de Mme Sudre, partagée avec nos partenaires, de voir le territoire des États-Unis, avant la fin de l'année, bénéficier d'un programme spécifique de TV5, ce qui achèverait le maillage quasiment mondial de la chaîne télévisée francophone.

Le CIRTEF a près de 20 ans, presque l'âge de la maturité.

Ne serait-il qu'une enceinte d'échanges amicaux et fraternels entre professionnels, il serait indispensable. Mais il est bien davantage encore.

La francophonie n'aurait pas de sens et de force si elle n'exprimait certaines valeurs fondamentales: l'égalité de ses membres, la solidarité particulière qu'ils éprouvent les uns à l'égard des autres, l'exigence de reciprocité sans laquelle il n'y aurait pas d'échange véritable.

Le CIRTEF illustre je crois cette alchimie de l'idéal et de l'efficacité, des réflexions communes et des réalisations concrètes.

En exprimant, au nom du Secrétaire d'État français chargé de la Francophonie, des remerciements particuliers à France Télévision, hôte de cette Xème Conférence générale, et à son Président, M. Xavier Gouyou Beauchamps, ainsi qu'au secrétaire général du CIRTEF, M. Abdelkader Marzouki, et bien entendu au Professeur Mendo Zé, je vous souhaite donc très chaleureusement des travaux particulièrement féconds et utiles qui seront en même temps - nous le constatons déjà - un très grand moment d'amitié partagée.

ALLOCUTION DE MME CAROLINE MALAUSSENA MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION

Mesdames, Messieurs,

Je me fais ici l'interprète de M. Jacques Godfrain, ministre de la coopération, qui n'a pu à son grand regret être présent parmi nous aujourd'hui.

Je serai brève, rassurez-vous, car la qualité des interventions précédentes a permis d'évoquer déjà les enjeux de la francophonie et de la mondialisation des échanges.

Depuis de nombreuses années le ministère de la coopération agit en faveur des radios et télévisions d'Afrique francophone. Ses actions présentent de nombreux points communs avec celles menées par le CIRTEF, et tout d'abord la conviction que la radio et la télévision sont de vrais moteurs de développement, et que leur rôle est indissociable de la construction d'un État de droit.

C'est donc de cette façon tout à fait logique que le ministère de la coopération et le CIRTEF ont été amenés à travailler ensemble de plus en plus souvent afin d'unir leurs moyens et leurs compétences.

Je ne citerai que les derniers projets qui ont été mis en oeuvre conjointement par le CIRTEF et le ministère de la coopération:

- l'aide matérielle, tout d'abord: depuis décembre 1996, quelque 10 000 cassettes vidéos sont en cours d'acheminement de la France vers les télévisions d'Afrique. Il s'agit de cassettes que les chaînes de télévision (France Télévision, mais aussi TF1, CFI, Arte) ont accepté de céder gracieusement, qui sont recyclées, puis acheminées avec l'aide de la coopération.
- une aide technique ensuite: depuis l'année dernière un assistant technique a été mis à la disposition du CIRTEF. Son rôle est de conseiller les télévisions nationales d'Afrique de l'Ouest pour l'entretien et la maintenance de leur matériel d'émission.
- l'aide logistique enfin: dès le second semestre 1997, sur le modèle de celle existant déjà au Bénin, une cellule de post-production sera créée au Cameroun. Équipée du matériel numérique le plus moderne, elle sera à la disposition de toutes les sociétés de production audiovisuelle d'Afrique centrale.

Ce sont là les exemples les plus récents de la collaboration entre le CIRTEF et le ministère de la coopération. Mais je suis sûre que dans les prochaines années cette collaboration se développera encore. D'autant plus que la prochaine présidence française du CIRTEF, assurée par M. Gouyou Beauchamps, Président de France-Télévision, ne pourra que favoriser une relation déjà étroite.

Il apparaît aujourd'hui que les médias d'Afrique aient encore et peut-être plus que jamais, besoin d'actions de coopération ambitieuses.

En effet, les télévisions africaines, qui sont pour leur quasi-totalité des télévisions publiques, doivent aujourd'hui affronter un contexte en pleine évolution, caractérisé par l'utilisation de nouvelles technologies et une rapide ouverture du paysage médiatique.

Sur le plan technologique, l'élément principal est l'arrivée sur le continent africain de nouveaux réseaux de proximité, qui permettent de diffuser, à très faible coût, plusieurs chaînes à la fois. Ils autorisent également le cryptage des programmes, et donc leur commercialisation par le biais d'abonnements. Ces réseaux ont déjà, dans certaines métropoles, considérablement augmenté l'offre de programmes télévisés.

L'autre évolution majeure est l'ouverture des États africains au pluralisme médiatique. Le monopole étatique est pratiquement partout en voie d'abandon: des instances de régulation de l'espace hertzien voient le jour, et les opérateurs privés se multiplient, à la faveur du nouveau libéralisme en matière d'information manifesté par la plupart des pouvoirs en place.

Si cette évolution est souhaitable - on a même parlé tout à l'heure de «chance» -, elle peut-être aussi facteur de déstabilisation pour les chaînes nationales publiques qui sont aujourd'hui en situation de concurrence directe avec des télévisions étrangères, et parfois avec des télévisions nationales privées.

La question se pose alors en termes très directs: les chaînes nationales pourront-elles encore maintenir leur audience et leur capacité d'accès aux financements offerts par le marché publicitaire?

Le risque existe de voir le public se détourner d'elles au profit d'autres programmes, souvent non francophones, bénéficiant de moyens plus importants. Un accaparement des publics et des sources de financement par des opérateurs rediffusant des programmes étrangers condamnerait à terme toute création télévisuelle propre, et renforcerait encore la marginalisation de l'expression audiovisuelle des pays africains, donc des identités culturelles nationales.

Dans un tel contexte concurrentiel, comment la coopération française intervient-elle pour soutenir les opérateurs africains?

Pendant longtemps, les opérations d'appui à ce secteur ont concerné essentiellement la dotation d'équipements, ainsi que la fourniture de programmes français, notamment par le biais de Canal France International. Cette politique a donné des résultats importants et mérite sans aucun doute d'être poursuivie. Toutefois, l'approche en terme d'aide doit-être désormais différente et prendre en considération d'autres éléments.

La seule rénovation des installations techniques ou la mise à disposition de programmes ne suffisent plus. Il convient avant tout d'améliorer l'environnement juridique, et la viabilité économique et financière de ces télévisions et de ces radios. Cela suppose une meilleure gestion du personnel et des outils audiovisuels, une diversification des sources de revenus, et un travail approfondi sur le contenu des programmes, mais aussi un cadre juridique stable qui permette aux médias d'exercer le rôle qui doit être le leur dans un État de droit.

A cet effet, le ministère de la coopération s'est concentré depuis ces dernières années sur quelques axes d'intervention bien déterminées:

- le premier vise à favoriser l'émergence d'une production locale de qualité. A cet effet, nous soutenons financièrement une grande partie des œuvres audiovisuelles et radiophoniques africaines;
- le deuxième a pour but d'apporter un soutien aux gouvernements dans leur volonté de fixer juridiquement le cadre institutionnel des médias: lois sur les paysages audiovisuels, appui aux instances de régulation et aux associations professionnelles. Cela a d'ailleurs donné lieu, en novembre 1996, au premier séminaire des instances de régulation d'Afrique francophone grâce à une initiative conjointe du ministère de la coopération et du Conseil supérieur de l'audiovisuel. J'aimerais à cet égard remercier M. Hervé Bourges, et ses services, pour l'excellente collaboration qui a permis de faire de ce séminaire un succès;
- le troisième axe d'intervention concerne la formation. Avec le CIRTEF, le ministère de la coopération est sans doute l'institution qui fait le plus pour la formation des personnels et des journalistes de radio et télévision d'Afrique francophone. Nous ne comptons pas ralentir cet effort, bien au contraire, puisque en 1997 le budget consacré à ces actions sera supérieur à celui de 1996 de 50%, ce qui, vous le reconnaîtrez, représente un effort notable dans le contexte budgétaire que nous connaissons.

Autant que possible, nous rechercherons l'alliance avec le CIRTEF pour mettre en œuvre ces projets. La connaissance qu'a le CIRTEF des médias africains, ses compétences en matière de formation en font pour nous un partenaire privilégié. Il existe une réelle volonté commune du ministère français de la coopération et du CIRTEF de collaborer avec les opérateurs de radio et de télévision d'Afrique francophone.

Et c'est donc dans cet esprit que nous envisageons la prochaine présidence française du CIRTEF.

ALLOCUTION DE M. HERVÉ BOURGES

PRÉSIDENT DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

«Les radios-télévisions publiques d'expression française face au défi du numérique»

Messieurs les Présidents,
Chers Amis,

Je ne suis certainement pas le premier à en faire la remarque: il y a quelque chose d'heureusement symbolique dans le choix du cadre du Futuroscope pour cette réunion de la Xème Conférence générale du CIRTEF.

La réussite internationalement reconnue de cette initiative dont le mérite essentiel revient à une région française et à son président, M. René Monory, manifeste que le génie francophone peut s'exprimer avec les moyens et les techniques de l'avenir, et communiquer de façon quasi-universelle, sans s'inscrire pour autant dans une copie conforme des modèles internationaux; et sans se comporter de façon impérialiste, non plus.

Votre ambition commune de professionnels de la communication n'est-elle pas comparable?

Utiliser les moyens, les instruments de l'audiovisuel moderne - aujourd'hui les satellites, le numérique, demain les Autoroutes de l'information - pour faire entendre nos cultures, pour projeter nos visions du monde, nos émotions, nos idées, chez chaque téléspectateur.

Dans chacun de nos pays, bien sûr. Avec nos sensibilités et nos approches différentes. Mais aussi par-delà les frontières géopolitiques. Partout où l'on parle ou chante en français. Et aussi dans tous les pays où l'on attend des nouvelles de chez Pagnol, de chez Simenon, de chez Gaston Miron, de chez Senghor ou de chez Ampaté Ba, de chez Ben Jelloun... Des pays où, nous le savons tous, ces nouvelles ont souvent besoin d'être entendues. Car il ne s'agit pas de faire de l'expression française un camp retranché. La francophonie est un espace ouvert. L'une des composantes du dialogue des cultures sans lequel le mouvement économique et technique vers la mondialisation deviendrait trop vite synonyme d'uniformisation et de perte d'identité.

I. Un espace de coopération

Le CIRTEF est, par son existence même, une expression concrète de la volonté de nos pays - et de nos radios télévisions publiques - d'agir de concert.

Il s'agit tout d'abord d'une coopération pratique entre des télévisions du Nord et des télévisions du Sud. Tous les pays du Nord n'ont pas les mêmes moyens. Tous les pays du Sud n'ont pas les mêmes besoins. L'important est de disposer de plateformes comme celle-ci pour se parler, s'écouter, formuler des projets en commun.

Les radios et télévisions publiques associées au sein du CIRTEF ont une tradition de coopération qui ne s'est jamais démentie. Il s'agit, permettez-moi de le dire, sans que le mot ait la moindre connotation péjorative, d'une coopération classique - conçue à l'échelle des radios et télévisions publiques traditionnelles hertziennes en clair - c'est sa limite bien sûr mais telle quelle, elle est indispensable.

J'en parle d'expérience, en qualité d'ancien responsable de chaînes publiques françaises, RFI, TF1, puis France 2 et France 3, et aussi de la SOFIRAD qui est demeurée jusqu'à ce jour l'un de nos principaux instruments d'action internationale et de coopération, à travers TV5 et CFI.

Je peux aussi en témoigner, parce que je sais de la situation des télévisions d'Afrique: ce que m'en disent des amis et collègues responsables de telle ou telle station nationale ou de telle ou telle instance de régulation. Et aussi ce que j'y vois chaque fois que je me rends sur le continent.

Si je suis heureux de me retrouver parmi vous aujourd'hui, ce n'est pas seulement pour le plaisir de la compagnie de professionnels auxquels me lient estime et amitié, à commencer par le Président de France Télévision...

C'est parce que le lieu et l'occasion me paraissent tout indiqués pour vous inviter à projeter votre réflexion de responsables publics vers l'An 2000.

Les radios-télévisions nationales n'arriveront pas à l'heure à ce grand rendez-vous en conservant exclusivement le regard fixé sur leurs difficultés traditionnelles: le manque de moyens techniques et financiers; la nécessité d'améliorer l'efficacité de nos entreprises, la formation des hommes. Tous ces problèmes sont réels. Mais contingents. Ils ne doivent pas entraver votre action à l'heure où il est de plus en plus indispensable de prendre en compte l'évolution des modes de vie et des systèmes de communication. Il faut faire preuve d'imagination. Et surtout prendre en compte les nouvelles dimensions de la communication.

II. La nouvelle dimension des médias

Hier, la télévision était une activité essentiellement nationale - et cela se traduisait le plus souvent par l'existence de monopoles dans chacun de nos pays. Nos radios et télévisions publiques en sont toutes issues.

Dans l'espace francophone, ce sont nos amis belges qui ont sans doute été les premiers à faire l'expérience en vraie grandeur de la télévision de l'abondance en captant - dès le milieu des années soixante-dix - une vingtaine de chaînes sur leurs antennes, et bientôt retransmises par le câble: des chaînes parlant toutes les langues, anglaises, néerlandaises, luxembourgeoises, françaises, allemandes... A l'époque, la télévision sans frontières était essentiellement affaire de voisinage. Aujourd'hui, grâce aux satellites, les programmes venus d'autres continents s'adressent à de vastes zones linguistiques.

Bien entendu, les émissions d'origine anglo-américaine bénéficient d'une prime qui leur garantit une couverture mondiale. La BBC a été la première à s'engager sur cette voie avec son World Service Radio et maintenant Télévision. Depuis, CNN puis les chaînes de Rupert Murdoch - mais aussi MTV - ont également tissé une toile planétaire... Les hispanophones et les arabophones sont également présents dans le ciel des satellites: leurs communautés peuvent retrouver des émissions dans leur langue, dans le monde entier ou presque. Il suffit d'un câble ou d'un parabole, pour les recevoir...

On a trop longtemps souligné le retard français en la matière pour ne pas saluer l'effort engagé pour assurer une couverture de plus en plus large aux émissions de TV5, la chaîne francophone, et de CFI la banque de programmes français relayée vers les principales régions du monde, sans oublier AITV l'agence d'information de RFO à destination des pays d'Afrique et de l'Océan indien.

Mais, pour des raisons trop diverses - et notamment la faiblesse des moyens de diffusion directe - le rayonnement de ces initiatives est souvent resté inabouti. Du moins au-delà des frontières traditionnelles du monde francophone.

Les mentalités héritées du monopole, ainsi que de la télévision généraliste, ont également contribué à fausser les perspectives. Il ne suffit pas d'émettre pour être repris. Il faut développer une promotion de l'offre francophone, et l'adapter à chaque zone de diffusion. En un mot, faire du marketing. Diversifier les programmes. Soutenir les nouvelles initiatives. Rechercher des partenaires locaux... Sans concurrence et sans pluralisme, la communication ne se porte jamais très bien.

L'on comprend que dans tel ou tel pays du Sud, certains puissent encore raisonner en termes de rareté audiovisuelle. La faible solvabilité de pays où le revenu mensuel par habitant est comparable au tarif de l'option supérieure de l'abonnement de Canal Satellite chez nous n'a pas fini de donner le vertige aux économistes.

Pour chacun sait que, quel que soit le pays concerné - car la remarque vaut aussi pour tous les pays, du Sud comme du Nord - l'offre de programmes est en train de décupler. Et nous devons tous avoir la préoccupation de maintenir l'offre de programmes francophones comme une offre de référence dans ce nouveau contexte. Mieux, nous devons la faire évoluer, en saisissant les opportunités que nous offrent les nouvelles technologies.

A cet égard, l'initiative de CFI de proposer un bouquet numérique de chaînes francophones sans s'arrêter à la carte d'identité de leurs opérateurs, me semble s'inscrire parfaitement dans le paysage actuel: l'offre devrait aller de MCM International à Canal Horizons, en passant par TV5, et on parle même de chaînes thématiques telles que Planète ou Paris Première. Un tel bouquet de programmes devrait permettre aux programmes d'expression française d'aller au devant de l'évolution des goûts du public.

Certains laissent entendre que l'ère du numérique va marquer le commencement de la fin des ambitions des télévisions et des radios publiques. Celles-ci sont-elles vouées à rester clouées au sol par leurs réseaux hertziens et leurs missions essentiellement domestiques? L'engagement de France Télévision dans le projet de télévision numérique TPS apporte un premier démenti à cette crainte. Certes la présence publique sur TPS est encore disons-le un peu virtuelle, dans la mesure où l'on n'a pas eu le temps de voir. Mais l'occasion n'aura pas été manquée.

Sans chercher beaucoup plus loin, en revanche, l'évolution de Radio France Internationale engagée depuis quelques mois déjà, apporte d'intéressants éléments de réponse. Mutation technologique, avec le transfert progressif des émissions en ondes courtes vers la modulation de fréquence dans les grandes capitales d'Afrique de l'Ouest et d'Europe orientale; évolution éditoriale des émissions du service mondial et du service Afrique vers un format «tout-info»; développement de nouveaux programmes en langues étrangères; fourniture d'un «fil» d'émissions par satellite à destination de radios partenaires, sous l'enseigne de RFI 3...

III. Les nouveaux enjeux audiovisuels

La volonté de développer la présence des ondes en français dans le monde a été réaffirmée par les pouvoirs publics français, à l'occasion de la création d'un pôle télévision, baptisé Téléfil. Le projet doit s'appuyer largement sur les ressources de l'audiovisuel public qui constitue l'essentiel du tour de table constitué à côté de l'État.

Outre TV5 et CFI, regroupés dans ce pôle, des projets ambitieux ont été annoncés et sont en cours d'évaluation: n'a-t-on pas parlé d'un «CNN à la française», ou d'une chaîne vitrine de notre pays?

Je ne dispose pas à ce jour d'éléments permettant d'en apprécier la faisabilité. Je vais donc m'exprimer d'autant plus librement sur la question. Les ambitions sont réelles. Il s'agit de rattraper dix années de retard. De donner à nos images un label, qui soit l'équivalent de RFI dans le domaine de la Radio. En même temps, nous savons tous que de tels projets sont coûteux. Quels nouveaux moyens pourra-t-on dégager? A quels arbitrages faudra-t-il procéder? Nul ne doute de l'importance des enjeux. Mais nous connaissons tous également le poids des habitudes. Celles-ci doivent également être prises en compte.

Chacun d'entre nous pense bien entendu aussitôt aux rigidités et aux lenteurs de l'action internationale, la dispersion des interventions, la faiblesse des budgets, la concurrence entre les organismes, autant de situations préjudiciables, qui ont été plus d'une fois critiquées. Mais nous devons penser aussi aux habitudes des auditeurs et téléspectateurs qui se mettent à l'écoute de l'actualité en français sur les médias existants aujourd'hui. Nul n'a oublié le choc que peut provoquer l'arrêt des émissions françaises vers l'étranger en 1974; le silence allait durer sept ans... Jusqu'à ce que la France décide de retrouver sa voix. En 1982. Il a fallu tout recréer, et si nous y sommes parvenus à l'époque, c'est grâce à l'engagement de l'État et à l'enthousiasme des professionnels de RFI.

Il ne faut pas que le fil qui relie des auditeurs ou des téléspectateurs à la langue française à travers la planète puisse être rompu une nouvelle fois. Même si c'est au profit de programmes plus ambitieux. Chaque foyer à l'écoute de notre langue dans le monde est une destination précieuse.

Vous me direz que j'évoque ici des projets franco-français, pour l'essentiel. La francophonie se réduirait-elle à l'âge du numérique à de simples relais d'émissions venues de Paris? Ce n'est l'ambition de personne. Mais sans doute manque-t-on de projets multilatéraux d'envergure dont la réalisation soit envisageable. Je vous invite à dépasser ensemble quelques instants les difficultés que vous connaissez tous. Recherchons comment faire entendre les accents différents de la francophonie, afin que celle-ci puisse résonner pleinement à l'intérieur et au-delà des frontières de chacun des pays qui la composent. Avec les médias d'aujourd'hui et de demain.

Comme vous l'avez sans doute appris, j'ai évoqué à l'occasion d'un colloque aux Nations Unies, une idée du Commandant Cousteau qui avait conçu le projet d'une chaîne culturelle panafricaine. Utopie ou projet? L'idée aboutira-t-elle un jour? Nous connaissons la fragilité des entreprises panafricaines. La difficulté de réunir les moyens, les financements, les hommes, par dessus les frontières. Mais le concept demeure intéressant et il est transposable dans de nombreux autres domaines. Voici comment.

Une chaîne, destinée à l'univers du numérique peut - et doit - s'appuyer sur une banque de programmes numérisés. A brève échéance, cette base devrait être consultable grâce à Internet. Un peu à la manière du service qui a été mis en place en France par la Cinquième pour les programmes éducatifs, ou de la Médiabanque que l'INA prépare pour la cession en ligne d'extraits d'archives d'actualités.

Certes, l'espace francophone bénéficie déjà de services importants à travers TV5, CFI et AITV. Mais ne serait-il pas utile - peut-être même urgent - de les compléter en mettant en place un serveur de données et d'images pour l'information permettant, grâce au numérique un téléchargement et une mise à disposition en temps réel des images et des sons d'actualités en provenance de l'ensemble des radios et des télévisions d'expression française? Une telle ressource, mieux adaptée aux besoins de chaque utilisateur que le traditionnel monitoring ou les échanges UER à travers les EVN, ne permettrait-elle pas en même temps une remontée des images et des sons depuis chaque radio-télévision participante?

Vision futuriste me direz-vous... A peine. Nous ne sommes pas dans la science-fiction, mais dans le futur proche. Et le coût d'un tel service serait autrement plus modeste que de nombreux «grands projets». De surcroît, en s'appuyant sur une telle plateforme technologique, il serait par la suite envisageable de mettre en oeuvre à destination des francophones du monde entier un service d'informations en ligne offrant à son menu des dépêches, et une sélection d'illustrations en photo, en vidéo et en sonore, comparable au service MSNBC que Bill Gates est en train de lancer sur Internet.

A la veille de l'an 2000, est-il audacieux de poser la question? Le média de demain est-il vraiment un «CNN à la française»? Ne faudrait-il pas s'appliquer à mettre en oeuvre dès maintenant un MSNBC francophone? Pareil schéma de téléconsultation et de téléchargement pourrait, soulignons-le, être décliné dans d'autres domaines intéressant la francophonie que l'information à proprement parler: l'enseignement du français ou la diffusion du cinéma francophone, dans des régions où l'on ne peut le voir ni en salles, ni sur les écrans de télévision, par exemple.

Conclusion

Sans doute mon propos a-t-il été dépassé largement l'objet de vos travaux d'aujourd'hui. Mais une telle réunion de professionnels n'est-elle pas un lieu privilégié pour proposer, imaginer, aider à transformer les techniques de communication?

Au Conseil Supérieur de l'audiovisuel, nous suivons avec la plus grande attention les innovations qui se préparent dans l'univers de médias. Et nous multiplions les échanges avec nos homologues d'Europe et d'Afrique.

Ceci nous permet d'apprécier d'autant mieux le rôle moteur que doivent jouer, dans les pays du Nord, comme dans les pays du Sud les organismes de radio et de télévision publique.

Ils sont la seule garantie d'un choix libre offert à tous: face à la télévision payante, qui segmente les niches d'audience en marchés, les radios-télévisions publiques sont les garantes du maintien d'un lien social.

Elles assurent enfin la pérennité de notre exception culturelle. Elles doivent maintenir le cap. En développant - y compris dans l'univers des services payants - des options nouvelles, conformes aux ambitions culturelles qui ont présidé à la création des radios-télévisions publiques au milieu du XXI^e siècle.

Nous savons tous que la voie pour y parvenir est étroite. Et qu'il faudra surmonter plus d'une contradiction. A vous d'en tracer la voie.

Ordre du jour

1. Désignation du rapporteur général de la Conférence.
2. Rapport d'activités du Président et approbation.
3. Rapport d'activités du Secrétaire général et approbation.
4. Étude et approbation des propositions du Bureau.
5. Étude et approbation des derniers états financiers certifiés.
6. Acceptation de nouveaux membres et information sur les demandes non recevables et les démissions.
7. Modification des statuts.
8. Établissement du programme et du budget pour l'exercice biennal en ce qui concerne l'échelle des cotisations.
9. Choix du Président, des représentants du Bureau et des Commissions.
10. Nomination du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 1997/1998.
11. Date et lieu de la XIème Conférence générale.

1. DÉSIGNATION DU RAPPORTEUR GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE

Chaque Conférence générale désigne, en son sein, un rapporteur général issu de la délégation de l'organisme hôte qui en fin de travaux soumet pour approbation le procès-verbal des décisions.

En conformité avec les statuts et en accord avec l'organisme hôte, il est proposé que M. Gaétan Lapointe de la Société Radio-Canada soit désigné comme rapporteur général de la présente session. M. Gaétan Lapointe a été rapporteur général de la 8ème Conférence générale et des deux dernières éditions du SEFOR.

La Conférence générale accepte cette proposition.

2. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT

DISCOURS BILAN DU PR. GERVAIS MENDO ZE, PRÉSIDENT DU CIRTEF À L'OUVERTURE DES TRAVAUX DE LA Xème CONFÉRENCE GÉNÉRALE

Monsieur Le Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel,
Monsieur Le Président de France Télévision,
Monsieur Le Président du Conseil Général de la Vienne,
Mesdames et messieurs les Délégués,
Chers invités,

Je suis particulièrement heureux de vous retrouver à Poitiers à l'occasion de cette Xème Conférence générale du CIRTEF.

Cité du Futuroscope, Poitiers consacre la recherche et l'ambition, le génie et l'invention, l'audace et l'innovation, toutes vertus que je découvre ici avec une délectation indissimulable.

Venus évaluer notre action commune et envisager notre évolution concertée, nous ne pouvions pas trouver cadre de travail plus stimulateur que ce site de merveille et de rêve.

Je voudrais d'emblée, en votre nom à tous, en remercier les Présidents de France Télévision et du Conseil Général de la Vienne et leur dire combien nous sommes sensibles aux multiples attentions qui agrémentent notre accueil et notre séjour à Poitiers.

On dit qu'on ne peut pas voir Poitiers et ne pas y revenir: moi je promets déjà d'y revenir souvent...

Ville chargée d'histoire et génératrice d'Histoire, Poitiers nous rappelle toutes proportions gardées, Yaoundé, capitale du Cameroun qui a abrité la IXème Conférence générale. C'est au cours de cette conférence, il y a un peu plus de deux ans, que vous m'avez fait le très grand honneur de me porter à la Présidence du CIRTEF.

Permettez-moi, au moment où s'achève ce mandat, de vous proposer ma lecture de l'action de notre Organisation au cours de ces deux dernières années.

Sur la droite ligne du PLAN DE CONSOLIDATION adopté en 1993, le mandat que vous avez bien voulu me confier pour l'exercice biennal 1995-1997 poursuivait des objectifs globaux, précis et connus qui peuvent se résumer en trois:

1. Accroître la pertinence et la crédibilité du CIRTEF auprès de ses membres et accentuer le sentiment d'appartenance à une même communauté culturelle;

2. S'affirmer comme lieu unique et inégalé d'échanges entre professionnels de la radio et de la télévision du Nord et du Sud dans l'espace francophone et au delà, pourquoi pas;
3. Assurer la pérennité du CIRTEF et poursuivre son développement en misant sur ses domaines d'expertise.

L'accomplissement de cette tâche a exigé l'implication de multiples énergies et volontés. Au moment où nous avons à dresser le bilan de notre contribution comme Président de notre Organisation, il nous plaît par conséquent de souligner la franche collaboration qui a existé entre le Secrétariat Général et la Présidence d'une part, entre la Présidence et les membres du Bureau Directeur d'autre part. Collaboration sans laquelle nous n'aurions pas pu atteindre les résultats encourageants ici exposés qui ont permis au CIRTEF de connaître de nouvelles avancées vers son développement et son mûrissement.

Je voudrais, du haut de cette tribune, rendre hommage solennel mérité à ces femmes et hommes, fournis de l'ombre mais infatigables animateurs de cette collaboration à maints égards exemplaires. Au siège à Bruxelles comme dans les diverses organisations qui concourent au rayonnement du CIRTEF, ils ont su gagner notre estime et notre admiration. Qu'ils trouvent ici l'assurance de toute notre reconnaissance.

Pour parvenir à l'objectif central de notre mandat, AFFIRMATION DE LA PERTINENCE DE L'OPTION CIRTEF, j'ai organisé la tâche que vous m'avez confiée en trois priorités qui ont résolument orienté mon action:

- premièrement: rayonnement du CIRTEF dans le paysage audiovisuel international en général et francophone en particulier;
- deuxièmement: renforcement de la solidarité entre les membres;
- troisièmement: assainissement des finances du Conseil.

Quelques illustrations feront mieux appréhender notre bilan à travers ces priorités. D'abord en matière de promotion et de rayonnement du CIRTEF.

Cet axe de notre action s'inspirait de deux constats simples:

Primo: Le CIRTEF devait s'insérer dans un environnement concurrentiel alors qu'une grande partie de ses membres, ceux du Sud notamment, affrontaient une récession violente exacerbée par divers effets des mutations socio-politiques ambients cependant que ses membres du Nord devaient composer avec des rigueurs budgétaires sans précédent;

Secundo: Le CIRTEF devait faire la preuve, sans plus attendre, de sa capacité à l'innovation qui préfigurait sa capacité à survivre positivement, c'est-à-dire en faisant plus que survivre, en prenant le leadership.

A partir de ces constats, nous nous sommes attachés à assurer la promotion et la participation active du CIRTEF dans la plupart des rencontres et forums internationaux où se jouait l'avenir de l'audiovisuel francophone:

- réunion des hauts fonctionnaires et conférences ministérielles de TV5 (en Suisse en 1995 ou Canada en 1996);
- réunions et assemblées générales de la FAO, de l'UNESCO, etc.;
- comité des programmes de l'ACCT;
- conférence de la Communauté des Télévisions francophones (Biarritz en 1996);
- comité des programmes de TV5 en tant que représentant des télévisions du Sud;
- FESPACO 97 où, en collaboration avec TV5, nous avons décerné pour la première fois un prix;
- commission de sélection du Fonds de soutien à la production audiovisuelle au Sud dont nous partageons la responsabilité avec l'Agence de la Francophonie conformément à une résolution du sommet francophone de Québec.

A ce titre, nous avons saisi toutes les opportunités offertes pour soutenir le renforcement de ce fonds tant sur le plan des moyens que sur le plan juridique pour qu'il fonctionne véritablement comme un fonds.

Sous une autre casquette, en tant que Directeur Général de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise, notre appui à cet important instrument au service de l'audiovisuel francophone du Sud, se traduira encore davantage au mois de juin prochain par l'organisation à Yaoundé de la 2ème session annuelle de ses travaux.

Globalement, au plan de la coopération internationale, nous nous sommes efforcés d'accélérer le rapprochement entre notre conseil, les Organisations soeurs et partenaires, et les institutions officielles. C'est ainsi que nos rapports avec la coopération française, la coopération canado québécoise, la coopération belge, la coopération suisse se sont approfondis. Le Secrétaire Général rendra certainement compte de manière plus détaillée du suivi quotidien de ces activités de coopération.

Avec l'Agence de la Francophonie, nous sommes tombés d'accord pour enrichir l'accord-cadre qui nous lie en continuant à développer des synergies dans des opérations qui fédèrent.

Je saisiss cette occasion solennelle pour annoncer l'accord de l'Agence pour l'organisation du 7ème SÉFOR en 1997.

Avec la Communauté des Télévisions Francophones (CTF), nous avons lancé l'un des programmes les plus ambitieux du CIRTEF, les jumelages dont nous parlerons plus loin. Mais, on peut déjà dire que ce programme comporte à la fois une touche d'originalité, un souci de réalisme, un besoin d'innovation et un élan d'espoir.

Avec l'URTI et le Conseil Mondial de la Radio-Télévision (CMRTV), nous avons opéré un rapprochement qui a commencé à se traduire dans les faits par la participation active de ces deux organisations au 6ème SÉFOR à Genève.

Avec l'URTNA (l'Union des Radios-Télévisions Nationales Africaines), de nouvelles pistes de coopération fructueuse sont recherchées depuis l'élection d'un nouveau Secrétaire Général. Des contacts en ce sens ont déjà eu lieu entre nos deux Secrétaires Généraux.

Avec TV5, nos rapports sont quasi-quotidiens et nous nous sommes plus qu'hier, engagés dans le renforcement de la qualité et du volume des émissions africaines ou d'origine africaine dans la grille générale des programmes et celle de TV5 Afrique particulièrement.

A cet égard, nous avons continué de promouvoir une production audiovisuelle du Sud de qualité notamment à travers le vaste programme des séries harmonisées:

- «L'habitat traditionnel» en est à sa quatrième série;
- «Les instruments de musique» en sont à leur deuxième série;
- «Les musées», «Les Contes et Légendes» doublés d'une version radio sont en projet.

Mais au-delà de la production télévisuelle pour TV5, c'est toute la production audiovisuelle Nord/Sud fédérée qui est prise en charge. Ainsi en radio, une série «Portrait de femme» et une série sur l'humour, ont été réalisées, et une série sur «Notre français», est en préparation.

Pour accompagner le développement de TV5 Afrique, répondant ainsi aux décisions du sommet de Chaillot qui en fait notre partenaire privilégié, nous nous sommes appuyés au cours de ce mandat, certes sur la présence africaine de qualité sur les antennes de la chaîne francophone, mais aussi nous avons mené une intense action de sensibilisation auprès des organismes et des pays africains pour contribuer au financement de TV5 Afrique.

Ainsi, en 1995 pas un seul pays du continent africain ne participait à ce financement. Aujourd'hui, en 1997, nous sommes heureux d'annoncer que 6 pays d'Afrique sont inscrits sur la liste des contributeurs pionniers de TV5.

Il faut bien retenir les noms de ces pionniers: le Burkina-Faso, le Sénégal, le Mali, la Côte d'Ivoire, le Congo et le Cameroun.

Ces contributions peuvent certes paraître modestes aux yeux de commentateurs mais, au regard des ressources et des problèmes qui assaillent ces pays, on doit à juste titre considérer ces concours comme significatifs de leur engagement dans la cause de notre Organisation.

Dans le même ordre d'idées, appuyé en cela par mes autorités de tutelle, votre humble serviteur a obtenu de son pays le Cameroun, d'initier et de lancer le Comité de Développement de TV5 Afrique, instance africaine de réflexions pour accompagner l'évolution de TV5 Afrique. La première réunion a eu lieu à Yaoundé au mois de septembre 1996 avec des résultats très encourageants.

Permettez-moi ensuite de remarquer que, au plan du marketing de notre Organisation, notre action a suscité un engouement certain auprès de nombreux radiodiffuseurs. Aussi constate-t-on que, plusieurs organisations et organismes frappent à la porte du CIRTEF, notamment des organismes privés. Pour tenir compte de cette pression et de l'évolution de l'environnement audiovisuel international, le Bureau Directeur au cours des réunions successives, a adopté le projet de modification de certaines dispositions statutaires pour permettre d'une part son élargissement aux chaînes satellitaires transcontinentales, de TV5 en l'occurrence, ainsi que l'adhésion de nouveaux membres. Les rapports et recommandations et relatifs sont soumis à votre auguste appréciation.

Je voudraisachever ce chapitre sur le rayonnement du CIRTEF en soulignant l'appui apporté à la médiation du Sommet francophone de Cotonou grâce à notre cellule de post-production de Cotonou. TV5 et bien d'autres ont pu bénéficier des prestations de cette structure inaugurée, faut-il le rappeler, au lendemain de mon élection comme Président du CIRTEF.

Je voudrais ensuite évoquer le renforcement de la solidarité entre les membres du CIRTEF.

Dans ce chapitre, la meilleure réalisation au cours de ce mandat dont il y a légitimement lieu de se réjouir et qui est une innovation très importante depuis la création du CIRTEF en 1978, est l'opération jumelage avec la CTF (Communauté des Télévisions Francophones).

En effet, en juin 1996, nous avons signé à Biarritz avec la Communauté des Télévisions Francophones dont notre hôte, M. Xavier Gouyou-Beauchamps assume la Présidence, un accord-cadre de coopération entre nos deux organisations.

Cet accord concerne:

1. la mise en place d'un une invitation mutuelle à assister aux réunions de la CTF et du CIRTEF;
2. une coordination de nos activités et de nos actions, consistant en une harmonisation de nos positions spécialement à l'occasion de forums internationaux;
3. un engagement à organiser en commun des possibilités de formation professionnelle;
4. l'édition concertée d'un répertoire professionnel;
5. une recherche d'assistance pour acquisition du matériel audiovisuel;
6. programme de jumelage.

Au sujet du jumelage, il faut rappeler qu'il permet aux télévisions régionales du Nord d'établir des relations directes concrètes, palpables et adaptées avec des télévisions du Sud.

L'objet visé est:

- a) de développer une production audiovisuelle de qualité s'appuyant sur des racines culturelles communes et les grands sujets d'intérêt des régions et des pays concernés;
- b) de contribuer à la pleine efficacité de l'activité éditoriale des stations régionales et des télévisions impliquées;
- c) de participer au développement d'une télévision de proximité prenant en compte la richesse et la diversité de la francophonie.

Pour y arriver, les télévisions jumelées s'engagent dans la production des émissions communes, la coproduction, l'échange de programmes, l'échange de ressources humaines, l'assistance technologique et dans la formation.

Ce programme pour la première phase a permis de jumeler 5 télévisions du Sud avec 5 télévisions d'Europe et 5 télévisions d'Amérique:

1. l'Etablissement de Radio Télévision Tunisienne avec France 3 Lyon et Radio-Canada Québec;
2. la Radio Télévision Ivoirienne avec France 3 Ouest Rennes et Radio-Canada Acadie;
3. la Radio Télévision Sénégalaise avec France 3 Aquitaine Bordeaux et TFO TV Ontario;
4. l'Office de Radio Télévision Béninoise avec RTBF Liège et Radio-Canada Régina, Saskatchewan;
5. l'Office de Radio Télévision Camerounaise avec France 3 Lille Nord Pas-de-Calais Picardie et Radio-Canada Ottawa.

Le moins que l'on puisse dire c'est que l'opération est un réel succès tant les résultats ne se sont pas fait attendre. Pour parler de ce que je connais le mieux, le jumelage CRTV-Radio Canada Ottawa, France 3 Lille: une réunion a regroupé à Lille les trois jumelles, des missions canadiennes sont descendues au Cameroun avec à la clé un important lot de matériel administratif, et des missions camerounaises sont montées à Ottawa avec une invitation à couvrir ensemble, les prochaines consultations électorales nationales au Cameroun. Quand à France 3, nous avons reçu à l'occasion du 32ème sommet de l'OUA à Yaoundé, un important lot de matériel qui nous a été d'un grand secours dans la couverture médiatique de cet événement. C'est dire que les ponts sont désormais lancés pour renforcer la coopération et la solidarité entre les membres dans le cadre du CIRTEF, mais aussi, entre les membres du CIRTEF pris individuellement.

D'ailleurs déjà nous préparons l'élargissement des jumelages à d'autres télévisions et l'engagement de l'opération pour la radiodiffusion.

C'est le lieu ici d'adresser nos félicitations à la cheville ouvrière de cette opération, la Société Radio-Canada est son dynamique représentant, Mme Micheline Vaillancourt.

Sur un autre plan, afin d'aider les télévisions du Sud dans l'approvisionnement en cassettes, nous avons également initié et mené une opération cassettes totalement reconditionnées à raison de 500 cassettes beta SP mises à la disposition de chaque télévision africaine membre du CIRTEF. Cette opération doit beaucoup à la Coopérathon française en général, et aux télévisions françaises particulièrement. A l'un et aux autres nous adressons nos remerciements profonds.

Enfin, la troisième priorité portait sur: l'assainissement de la situation financière de notre organisme. Lors de ma prise de fonction en 1995 plusieurs appréhensions et plusieurs murmures planaient sur nos possibilités de mobilisation financière.

Venant après Mme Vaillancourt dont l'organisme étincelait par son dynamisme et son engagement concret vis-à-vis du CIRTEF, plusieurs commentateurs avaient émis des doutes quant à la capacité pour un mandat confié à un pays du Sud d'atteindre le niveau de mobilisation requis.

Pour dire vrai, beaucoup exprimaient la crainte que mon mandat ne souffrir d'un manque de financement des activités faute de cotisations suffisantes des membres et de ressources diversifiées. Pourtant, il fallait simplement faire confiance aux partenaires du CIRTEF, les assurer d'une meilleure orientation de nos options et de nos activités et leur fournir une information fiable sur nos perspectives.

C'est ce que nous avons fait. La coopération avec les partenaires traditionnels (UNESCO, ACCT, CEE, FAO, etc) s'est renforcée et nos actions de sensibilisation auprès des membres pour qu'ils paient leurs cotisations ont porté des fruits. De 58% de recouvrement en 1995 au moment où nous prenions nos fonctions, nous avons atteint en 1996, un taux de recouvrement des cotisations de 64%. Cette évaluation doit même être revue à la hausse car depuis l'établissement à ce niveau des derniers états financiers du conseil, plusieurs organismes ont payé des années entières d'arriérés. Certes, il reste encore beaucoup à faire, mais la volonté de participer entièrement renait chez les membres. Je profite d'ailleurs de cette occasion pour relancer un appel à tous les membres afin qu'ils paient leurs cotisations sans lesquelles aucune organisation ne saurait fonctionner efficacement.

On peut donc dire sans fausse modestie que le «mandat du Sud» a eu au moins un résultat que je voudrais qualifier de spectaculaire: pour la première fois depuis sa création, le CIRTEF a totalement assaini sa situation financière, se permettant même un léger bonus ainsi que vous allez vous en rendre compte dans le rapport du Commissaire aux Comptes. C'est le fruit d'une gestion rigoureuse du Secrétaire Général, d'un contrôle tout aussi rigoureux du Commissaire aux Comptes sous l'autorité du Président, le tout conjugué à une diversification des activités génératrices de recettes. Mais ce léger mieux ne devrait pas nous tromper, il faut persévérer dans l'effort, il faut surtout nous acquitter de nos cotisations.

Mais si la situation financière s'améliore, il n'en est pas de même de l'administration. Le CIRTEF souffre considérablement de la pénurie d'un personnel permanent, alors que le volume de travail ne cesse d'augmenter. En 1995, nous nous félicitons de la croissance au Secrétariat Général du personnel cadre de 150% grâce à la coopération canadienne, passant de 2 à 5. En 1997, cet effectif a de nouveau diminué de 75% repassant de 5 à 3 cadres. Le personnel permanent lui se réduit à deux personnes: le Secrétaire Général et sa secrétaire. Tout le reste est personnel d'emprunt. Cette situation est due au rappel des missionnaires canadiens suite à des contraintes budgétaires. Notre avis est que le CIRTEF a amorcé sa vitesse de croisière et qu'il est temps de penser sérieusement à sa structure administrative et son statut juridique afin qu'il joue efficacement son rôle, et répondre aux attentes de ses membres.

Dans ce chapitre assainissement, il me plaît de terminer en vous informant que sur recommandation du Bureau Directeur, j'ai en conformité avec le droit belge, procédé au mois de juin 1996 à une révision du contrat de travail du Secrétaire Général dans le sens d'une régularisation de sa situation salariale, qui n'avait subi aucune augmentation pendant les quatre premières années. Nos remerciements au Secrétaire Général pour les sacrifices consentis jusqu'à cette date.

Au delà de ces priorités illustrées ici, je ne pouvais oublier l'action du CIRTEF dans le domaine de la formation.

Le SÉFOR, produit phare de notre conseil, s'est affirmé au cours de ce mandat, comme lieu privilégié d'échange et de coopération professionnels en même temps.

Lieu d'échange et de coopération professionnels, l'ACCT et CFI organisent désormais leurs réunions des directeurs des programmes dans le cadre du SÉFOR. C'est une synergie dont l'impact en terme d'économie d'énergie, de temps et de ressources financières n'est pas négligeable. A Genève en 1996, l'URTI et CMRTV se sont joints à nous pour réfléchir sur l'avenir de l'audiovisuel francophone sur le strict plan du développement professionnel.

Mutation, le SÉFOR a gagné une nouvelle dimension en 1996. Un atelier multidisciplinaire, le premier du genre, a donné lieu à un ambitieux projet de fiction Nord/Sud dont on espère voir l'aboutissement à l'occasion du prochain FESPACO. Nouvelle dimension aussi avec la transformation de l'ancien atelier juridique en atelier de stratégie pour une meilleure emprise sur les réalités auxquelles sont confrontées les organismes membres.

L'une des recommandations majeures de cet atelier «stratégie» s'est traduite en février dernier par l'organisation à Bamako en collaboration avec la coopération suisse, de la première Conférence des Hauts Responsables de l'Audiovisuel Public et des Représentants des Instances de Régulation des Pays Francophones d'Afrique de l'Ouest sur le thème: La Radio - Télévision dans un contexte pluraliste.

La conférence de Bamako s'est prononcée pour l'autonomie financière de gestion et éditoriale des organismes publics de Radios-Télévisions et le gouvernement malien s'est engagé à défendre ces recommandations lors des prochaines réunions de la Francophonie. Dans un très proche avenir, une rencontre similaire se tiendra en Afrique Centrale.

Il convient également de mentionner qu'avec le SÉFOR, les cellules de post-production sont les pièces maîtresses du programme de formation poursuivi par le CIRTEF.

La création des cellules de post-production sous régionales avec le concours de l'UNESCO est la plus importante initiative du CIRTEF en matière de structures audiovisuelles.

La cellule de Cotonou est désormais une référence et son taux de sollicitation a dépassé toutes les prévisions. Arrivée aux innovations technologiques, elle répond au souci du Conseil de former dans l'action, les professionnels du Sud.

Dans quelques semaines, la deuxième cellule sera inaugurée à Yaoundé pour l'Afrique Centrale. C'est l'occasion pour moi de présenter notre gratitude à l'UNESCO pour l'appui constant et déterminant apporté à cet ambitieux projet.

Monsieur le Président du CSA,
Monsieur le Président de France Télévision,
Monsieur le Président du Conseil Général de la Vienne,
Mesdames et Messieurs les Délégués,
Chers invités et chers collègues,

Au moment où je m'apprête à passer le témoin à un pays du Nord, je m'en voudrais de ne pas rappeler la situation que vivent nos radios et télévisions du Sud.

Les problèmes sont nombreux et s'ammoncèlent comme autant de nuages menaçants à l'horizon de nos organisations. Ils sont aussi complexes. Au surplus, chaque jour, ils s'aggravent.

Je perçois avec inquiétude la différence dans leur évolution des radiodiffusions et des télévisions dans le Sud. Certains pays prennent une avance notable. Certains autres deviennent des défavorisés parmi les défavorisés. Cette différence est à l'origine d'un décalage Sud-Sud qui désynchronise nos points de vue, désaxe nos possibilités de coopération, bref désarticule encore plus notre environnement déjà gravement segmenté et passablement essoufflé.

Le CIRTEF a là une grande cause.

Je perçois également avec une appréhension réelle la montée de la concurrence à la faveur des libéralisations que connaissent nos pays. L'audiovisuel public dans le Sud doit y faire face alors qu'il y est mal préparé. La soudaineté de l'arrivée de cette compétition n'arrange pas les choses. Du jour au lendemain il faut transformer nos organisations en chevaux engagés dans une course alors même que les moyennes budgétaires allouées sont faibles, que les missions de service public sont envahissantes et pour certaines contraires à la rentabilité concurrentielle, que les effectifs pléthoriques par ailleurs s'avèrent inadaptés aux tâches, au nouvel esprit et aux nouvelles méthodes, que la programmation demeure totalement dépendante des exigences et de l'humeur de la tutelle publique, que la production locale est insignifiante.

Trop souvent, on analyse cette concurrence au moyen des passerelles et autres raccourcis réducteurs et trop rapidement on aboutit à des conclusions sans grande originalité qui ne donnent pas la réelle mesure du problème.

Il y a là, pour le CIRTEF, un objet de réflexion profonde.

Je perçois encore avec, cette fois-ci une très grande frayeur, la difficulté pour nos organisations du Sud à suivre l'évolution technologique: nos équipements sont complètement dépassés, la maintenance est pratiquement à la fois inexistante et impossible, les pièces de rechange se raréfiant, les techniques étant en profonde mutation et l'accélération étant particulièrement époustouflante pour nos maigres moyens.

Je n'oublierai pas de mentionner l'accessibilité du signal par tous. La couverture nationale, première des exigences des organismes publics audiovisuels, n'est souvent atteinte qu'au prix de multiples gymnastiques. Pour dire vrai, nous l'atteignons rarement et tous nos organismes connaissent le problème des zones d'ombre et des zones de silence.

L'arrosage difficile du territoire national par nos signaux isole tout spécialement les zones frontalières de nos pays posant à la fois des questions socio-politiques préoccupantes d'intégration nationale, d'identité nationale et d'appartenance culturelle. Pour nos pays encore fragiles au plan de leur unité, il s'agit là, d'un souci permanent.

Il y a la préoccupation des budgets de production. Le peu de moyen dont nous disposons, nous le consacrons au traitement du quotidien au détriment, vous l'avez deviné, de la production. En conséquence de quoi, nos radios et surtout nos télévisions s'abreuvent à des sources culturelles qui ne traduisent pas notre vision du monde ni notre aménagement du monde. L'enrhérissement et le danger de l'acculturation et de l'uniformisation ne sont pas que des spéculations: ils appartiennent à notre réalité quotidienne et présentent une préoccupation éminente pour l'avenir de nos civilisations du Sud.

L'on voit alors l'assaut des productions qui ne sont ni francophones, ni africaines dans notre espace culturel. Il s'avère que ces circuits souterrains portent une certaine part de responsabilité dans le développement de fléaux, comme la violence, la dépravation des moeurs, la propagation de drogue, la destruction et l'individualisme souvent en contradiction avec nos manières d'être.

Je perçois encore, la difficile circulation de l'information Sud-Sud. Lorsqu'on réfléchit bien, on se rend compte que, concrètement, rien n'est fait pour réduire ce déficit. Les pays du Sud vivent braqués vers le Nord, incapable de connaître, ni de comprendre leurs voisins les plus immédiats: ils vivent seuls dans la foule de leurs semblables.

Je m'en voudrais de ne pas parler spécifiquement de la radiodiffusion. Vous vous rappelez, il y a 6 ans, aux assises francophones de la communication de l'Arche de la Défense, il a été recommandé par les responsables des médias francophones de considérer la radio comme une priorité. Ses qualités de flexibilité, de commodité étant spécialement adaptés pour toutes les circonstances.

Le CIRTEF fait beaucoup d'efforts en ce sens, qu'il s'agisse des séries harmonisées que de l'implantation des radios rurales ou encore du maintien du bulletin LE CIRTEF EN BREF. Je voudrais mentionner l'oeuvre de Mme Péloquin, anciennement à notre siège à Bruxelles. Toujours, le voeu des francophones est loin d'être comblé et les attentes placées dans la radiodiffusion guère satisfaites.

Il nous faut donc accorder un peu plus d'importance à la radiodiffusion.

Et là-dessus, le tableau que nous présentent les radios publiques du Sud est triste. Chaque jour l'on constate qu'elles ont de plus en plus de mal à assurer leurs missions dans l'environnement: maigres budgets, équipements essoufflés, personnel pléthorique et sans formation, démotivé et désorienté, programmes et programmation figés et manquant de créativité, etc.

Autant dire qu'il est vraiment temps de se rappeler l'existence de la radiodiffusion publique.

Je perçois enfin un défi de l'excellence, celle qui est connaissance, celle qui est savoir faire, celle qui est savoir être où l'on voit: le respect des normes et des standards, la tentative d'un dépassement régulier et la recherche d'une adéquation absolue entre le produit et le besoin.

Mais comment viser l'excellence lorsque tant de difficultés vous étranglent? Comment se développer dans ce contexte?

Voilà la question que je pose en termes d'axe fort de mon expérience.

J'en esquisse une réponse: la coopération et le partenariat me semble être la clé.

Là-dessus je voudrais citer les jumelages comme étant un modèle à approfondir et à analyser. Sans doute même, devra-t-on créer une cellule de surveillance, de réflexion et de recherche pour mieux comprendre, mieux maîtriser et mieux développer cette expérience.

Par ailleurs, je suggère de continuer l'analyse visant à faire du CIRTEF une centrale d'achat susceptible d'appuyer nos organisations du Sud dans le marché de l'audiovisuel.

De la même manière, le travail sur un répertoire des compétences pourra être poursuivi en même temps que le resserrement des contacts avec nos partenaires s'intensifiera.

Le défi de la formation émerge de cette réflexion, comme centre nerveux à partir duquel l'action naît, se développe et s'impose.

C'est par elle qu'on insuffle des nouvelles visions. Elle est le support de nouvelles méthodologies. Elle est la base de toute connaissance socialisée.

Le CIRTEF se doit de lui consacrer encore plus d'espace.

Mesdames, Messieurs,

Cette conférence que je place sous le signe de l'expérience et de la compétence doit prescrire les moyens de permettre au CIRTEF de faire une entrée remarquable dans le troisième millénaire.

Quant à nous, fidèles à notre option de base nous pensions avoir, modestement, contribué à AFFIRMER LA PERTINENCE DU CIRTEF.

C'est le lieu ici de remercier tous ceux qui m'ont appuyé dans cette action notamment les membres du CIRTEF, les partenaires traditionnels et occasionnels du CIRTEF, le Secrétaire Général du CIRTEF et même mes collaborateurs de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise autant que toutes les autres bonnes volontés.

Il me reste plus maintenant qu'à demander que chacun nous apporte sa totale contribution aux travaux de cette Xème Conférence générale du Conseil International des Radios-Télévisions d'Expression Française afin de faire honneur à France 3 qui nous accueille, afin que se développe et se modernise le CIRTEF.

Et s'il m'était donnée d'avoir une vision du CIRTEF de demain, sans doute, je verrai le lever d'un soleil radieux, illuminant nos espérances d'hier et rayonnement sur l'ouvrage de nos successeurs. On comprendra alors que nos contributions assidues n'auront pas été vaines, que nos ambitions soutenues n'auront pas été des illusions perdues et que notre persévérance avait une assurance: l'assurance que le CIRTEF est promis à un grand avenir. Puisse cet avenir prendre racine ici à Poitiers et épouser les reflets des formidables mutations en cours dans ce Futuroscope qui nous accueille aujourd'hui...

Je vous remercie.

Le discours bilan du Pr. Gervais Mendo Zé tenait également lieu de Rapport d'activités du Président du CIRTEF pour le biennum 1995-1997.

Le rapport du Président est approuvé par la Conférence générale.

3. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET APPROBATION

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter un rapport succinct des activités du CIRTEF depuis la dernière Conférence générale. Ce rapport n'est qu'un survol général des activités qui vient en complément à tous les rapports qui ont été présentés aux trois réunions du Bureau et aux réunions des commissions.

Les rapports du Président et du Bureau sont le reflet des actions menées tout le long du biennum.

Activités administratives et financières

Comme indiqué dans les rapports, aujourd'hui, le CIRTEF se retrouve avec une équipe plus que réduite qui continue à rendre les mêmes services.

Les négociations avec la RTBF nous permettent d'espérer pour bientôt le détachement à mi-temps d'un cadre pour s'occuper des activités spécifiquement radiophoniques.

Télé-Québec nous a donné des raisons d'espérer également le détachement d'un expert en formation professionnelle.

Par ailleurs, l'expert en maintenance des émetteurs mis à notre disposition par le ministère français de la coopération vient de voir son champ d'actions élargi à d'autres pays conformément à notre demande.

Toutes ces actions demandent plus d'investissement. Même si les salaires sont pris en charge par les organismes, il faut que les experts puissent travailler, établir des relations, organiser les productions, les échanges et les formations et suivre le développement des cellules de post-production. Un plan d'actions pour le biennum 97-99 vous est soumis avec le projet de budget. Ce projet de budget montre que le budget initial du CIRTEF est multiplié par quatre environ grâce aux apports extérieurs et aux programmes initiés avec les partenaires.

Relations internationales

Nous continuons à oeuvrer pour une amélioration de nos relations déjà très bonnes avec les organisations soeurs et internationales. Ces relations ont un impact certain sur notre programme d'action qu'elles enrichissent et élargissent dans tous les domaines que ce soit la formation, la production et la diffusion.

C'est ainsi que nous avons pu et que nous pourrons organiser le SÉFOR, les formations, les productions harmonisées, les coproductions tant radiophoniques que télévisuelles, les envois de cassettes, les échanges de programmes et organiser les actions spécifiques comme les jumelages et la couverture des jeux de la francophonie.

A ce titre, je tiens à remercier nos partenaires, principalement la Communauté française de Belgique et la RTBF qui nous accueillent et nous apportent une aide efficace, l'Agence de la francophonie avec qui les liens se raffermissent de plus en plus, la SRC présente dans la plupart de nos actions, la DDA en Suisse, le Ministère français de la Coopération, l'UNESCO, la FAO, l'UER, la Communauté européenne.

Participation des programmes TV du Sud aux rencontres internationales

Le CIRTEF envoie des programmes pour assurer une présence des télévisions africaines à des rencontres internationales de renom. C'est ainsi que cinq productions en 1995 et sept en 1996 ont été retenues pour les rencontres de l'URTI. Deux d'entre elles ont été primées: «L'exode féminin» (Bénin) et les «Chercheurs d'eau» (Mali).

Nous avons participé à Vues d'Afrique en 1996 avec 21 programmes et au Festival International du Scoop à Angers (1996) avec une sélection de trois programmes.

Enfin quatre réalisations diffusées dans «Rêves en Afrique» ont été sélectionnées pour les INPUT 1996 et 1997.

Diffusions internationales des programmes du Sud

Vingt-six programmes de neuf pays différents ont été présélectionnés par CFI pour une diffusion dans le cadre des échanges. Douze autres programmes ont été envoyés à New York pour l'émission «Chroniques francophones» qui passe sur plusieurs réseaux aux USA (à New York, Washington, Miami et Los Angeles) à destination des populations francophones et francophiles.

LES CELLULES DE POST-PRODUCTION

a) La cellule de post-production en Afrique de l'Ouest

Inaugurée au lendemain de la Conférence générale de Yaoundé en avril 1995, la cellule de post-production de Cotonou a tenu toutes ses promesses et elle a permis de faire des productions de qualité.

Plus des 2/3 des productions sont accompagnées d'une démarche de formation et nous avons installé une cellule pour les maquettes afin de renforcer les formations et libérer du temps pour la cellule de post-production.

Néanmoins, il est à relever que nous avons eu à déplorer le manque de rigueur de certaines télévisions soit qui ne se présentaient pas à Cotonou, soit qui venaient sans avoir réalisé leur travail! Ce manquement fait perdre des sommes conséquentes au CIRTEF.

b) La cellule de post-production en Afrique Centrale: Yaoundé

Le budget pour démarrer cette deuxième cellule est bouclé grâce à l'appui de l'UNESCO, de l'Agence de la francophonie et de TV5.

Il s'agira de faire un saut qualitatif en optant pour le matériel numérique et/ou analogique le plus adéquat.

Reste à résoudre le problème des locaux et de l'accord de siège.

Les productions harmonisées

1996 a vu se terminer la deuxième série consacrée aux instruments de musique.

Quant à l'Habitat traditionnel, la troisième série sera terminée en mai de cette année et la quatrième série est en préparation.

A la fin de cette année, deux nouvelles séries seront mises en chantier:

- l'une sur les musées qui se fera en collaboration avec l'Agence de la francophonie qui prévoit elle-même d'éditer les CD-Rom sur le sujet. La SRC fournira une cassette «Le musée imaginaire» à titre d'exemple;
- l'autre porterait sur les «Contes et légendes d'Afrique» doublée par une version radio.

Enfin, au SÉFOR 96, l'atelier multidisciplinaire a tracé l'ébauche d'un projet d'une série de fiction (policière). Projet ambitieux et de longue haleine, celui-ci bénéficiera d'une première enveloppe de l'Agence de la francophonie pour le développement du projet.

Les Coproductions

En plus des productions harmonisées, nous participons notamment à :

- «Ya pas match» avec TV5 Afrique;
- «Obsidienne» et «Regards africains» avec l'AITV;
- «Horizons francophones» avec le RDI.

Le Fonds de soutien

Nous connaissons tous les difficultés de production des télévisions du Sud, notamment du point de vue financier.

Aussi, nous ne saurions suffisamment souligner l'importance du fonds de soutien à la production audiovisuelle du Sud placé sous la responsabilité conjointe de l'Agence de la francophonie et du CIRTEF.

Aussi, lors de nos passages dans les télévisions, nous présentons aux réalisateurs l'intérêt de ce fonds. Certains pays comme le Cameroun, le Sénégal, le Mali, la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, entre autres, y ont recours, malheureusement beaucoup trop peu alors que nous sommes toujours prêts à les aider à mettre les projets en forme.

Programmation sur TV5

Le CIRTEF poursuit la diffusion d'émissions régulières («Reflets, images d'ailleurs», «Rêves en Afrique») à côté de programmations ponctuelles (semaines ou quinzaines spéciales, longs métrages, documentaires,...).

On note une meilleure visibilité de nos émissions sur la grille. Néanmoins, il va falloir continuer à oeuvrer pour une visibilité encore plus grande des émissions africaines.

Il se pose toujours le problème des programmes destinés à alimenter notre banque ou l'Émission «Reflets, images d'ailleurs». Les télévisions n'envoient pas régulièrement leurs productions au CIRTEF. C'est souvent au prix de déplacements coûteux que nous parvenons à maintenir notre diffusion hebdomadaire, après formatage par nos services des productions reçues.

Le CIRTEF participe activement au décrochage de TV5 Afrique par achats de films et mise à disposition d'images de sa banque de programmes.

Il convient enfin de signaler que le CIRTEF alimente son émission «Rêves en Afrique» par l'achat de courts métrage africains. Cette émission est le lieu privilégié pour la visibilité de ces productions africaines.

OPÉRATIONS SPÉCIALES

a) Envoi de cassettes

Grace à l'appui de la Coopération française et des télévisions françaises, dix mille cassettes Beta SP régénérées après une seule utilisation sont distribuées dans les télévisions du Sud à raison de 500 cassettes par organisme. Cette opération a été menée avec une association à but non lucratif n'utilisant que des handicapés (ANRTP) pour l'effacement et la régénération. Ces cassettes proviennent essentiellement d'organismes membres du CIRTEF.: France 2 = 1500 cassettes - CFI = 2500 cassettes. Nous avons offert à chaque organismes:

- 75 cassettes SP de 90'
- 75 cassettes SP de 60'
- 150 cassettes SP de 30'
- 150 cassettes SP de 20'
- 50 cassettes SP de 10'

b) Acquisition de matériel, réparation et maintenance

A plusieurs reprises, nous avons aidé des organismes dont principalement la Mauritanie et le Togo, à acquérir du matériel ou des pièces détachées indispensables à la maintenance.

De même, plusieurs magnétoscopes ont été entièrement révisés chez le constructeur en transitant par le CIRTEF. Pour ce faire, nous demandons à chaque pays concerné de mettre en dépôt l'argent nécessaire à ces transactions.

c) Don de matériel

La RTBF a fait don au CIRTEF d'un certain nombre de nagra. Nous en avons entièrement rénovés quelques-uns pour les offrir à certains de nos membres les plus actifs. Nous espérons renouveler cette opération avec d'autres membres.

ACTIVITÉS RADIO

Tout comme c'est le cas en télévision, dans le domaine de la radio, le CIRTEF a initié des séries harmonisées. En 1995, la première série a porté sur «Portrait de femmes». Cette série a connu un grand succès. En 1996, le thème portait sur l'humour. La difficulté de la réalisation d'un tel sujet a fait que la série a connu une moins forte participation que celle de «Portrait de femmes». En 1997, la série portera sur le thème «Notre français». Une des activités confiée au secteur radio est la confection du bulletin «CIRTEF EN BREF». Malgré la réduction de l'équipe, nous avons pu maintenir la parution régulière du bulletin.

LES ÉCHANGES RADIO

a) SÉFOR

Les échanges de programmes à l'occasion du SÉFOR se sont fort intensifiés au fil des années pour presque imploser à Genève. En 1995, ce sont 98 émissions en provenance de 21 chaînes de télévision qui ont été présentées au catalogue. Trois cent vingt-trois copies représentant 219 heures de diffusion ont été réalisées au profit de nos membres. En 1996, nous sommes arrivés à 112 émissions issues de 25 chaînes et 450 copies (250 heures de diffusion) ont été demandées. Cette fois, le nombre de copies était si élevé que nous n'avons pas pu toutes les faire sur place comme les années précédentes. C'est donc un dispositif qu'il faudra renforcer.

b) Actions spécifiques

Lors de notre dernière Conférence générale à Yaoundé (mars 1995), la CRTV a diffusé 27 programmes en provenance de 23 pays. A l'occasion du Sommet des pays francophones à Cotonou (décembre 1995), 35 programmes de 22 organismes ont été fournis à l'ORTB pour diffusion. Une opération similaire a été menée à la demande de la télévision du Burkina à l'occasion du Sommet France/Arique (11 programmes issus de 11 organismes CIRTEF).

Déjà pour le prochain Sommet des pays francophones, 67 programmes d'une vingtaine de pays ont été pré-sélectionnés pour la télévision vietnamienne. Ajoutons enfin que, bien entendu, tous les pays qui participent à une série harmonisée (Habitat ou Instruments de musique) reçoivent l'ensemble de la série. Ces actions ont pour résultat que, durant le biennum 95-97, 1129 programmes TV, soit 645 heures ont été échangées. En ce qui concerne la radio, 623 copies ont été faites, ce qui représente un total 331 heures 30 de programmes échangées.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Malgré les difficultés de toutes sortes (financements, départ de chargé de mission en formation, fermeture de l'EIB,...). Le CIRTEF a réussi à maintenir les activités de formation. Dans le domaine de la prise de son, trois formations ont pu avoir lieu avec la collaboration de TV5 Afrique: Burkina, Mali et Sénégal. Au total, 22 agents ont été recyclés.

En radio, le CIRTEF a organisé à Dakar le 1er atelier radiophonique qui a regroupé le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Bénin et le Togo avec la collaboration de la Communauté française de Belgique et de l'Union Européenne de Radiodiffusion. Au total, 8 agents ont bénéficié de cette formation qui a débouché sur la confection de trois émissions qui ont été envoyées à tous les organismes membres.

Le cellule de post-production de Cotonou a accompagné la réalisation des séries harmonisées d'un volet formation en collaboration avec l'Agence de la francophonie (ACCT) et la Communauté française de Belgique:

- Habitat: 32 agents formés;
- Instrument de musique: 26 agents formés.

Il est à signaler que le CIRTEF a procédé avec l'aide de la Communauté française de Belgique et de la Coopération française au recyclage de tous les corps de métier de l'ORTB juste avant la tenue du sommet de Cotonou en 1995. Au total, 69 agents ont été recyclés.

JUMELAGES

Lors de la dernière Conférence générale, les membres du CIRTEF avaient souhaité l'établissement d'une collaboration plus étroite entre la **Communauté des télévisions francophones (CTF)** et le **CIRTEF**. Des démarches subséquentes ont conduit à la signature d'un accord-cadre entre les deux organisations.

Cet accord prévoyait notamment la mise en place d'opérations de jumelages entre les télévisions du Sud et des stations régionales des télévisions du Nord. C'est à Québec en juin 1996 que cinq protocoles de collaboration ont été signés entre les organismes suivants:

- ERTT (Tunisie) - France Lyon - SRC (Québec)
- CRTV (Cameroun) - France 3 Lille - SRC (Ottawa)
- RTI (Côte d'Ivoire) - France 3 Rennes - SRC (Moncton)
- ORTB (Bénin) - RTBF (Liège) - SRC (Régina)
- RTS (Sénégal) - France 3 (Bordeaux) - TFO (Ontario)

Bien que l'évaluation formelle des résultats de ces activités de jumelages ne se fera qu'en juin à l'occasion de la session plénière de la CTF, on peut d'ores et déjà constater qu'elles ont débouché sur des échanges concrets dans les domaines de la formation, de la production et de la coopération.

Le rapport du Secrétaire général est approuvé par la Conférence générale.

4. ÉTUDE ET APPROBATION DES PROPOSITIONS DU BUREAU

Le Bureau de direction du CIRTEF s'est réuni à trois occasions durant le biennum 1995-1997: à Cotonou, le 26 novembre 1995, à Bruxelles les 13 et 14 juin 1996 et enfin à Tunis les 20 et 21 février 1997.

Lors de ces réunions, le Bureau a, comme il se doit, examiné toutes les questions liées au fonctionnement du CIRTEF et de ses activités et notamment les objectifs énumérés dans le **Plan d'action du biennum 1995-1997**. Il a pris des décisions et fait des recommandations liées à la réalisation de ces objectifs. En outre, à l'occasion de la réunion de Tunis, le Bureau a approuvé le rapport d'évaluation du Plan d'action du biennum 1995-1997.

Toujours à Tunis, le Bureau de direction a approuvé la proposition de **Plan d'action du biennum 1997-1999**. Ce projet de plan d'action, qui sera aussi examiné par l'Assemblée générale pour approbation, reprend donc bon nombre des décisions et des recommandations du Bureau.

Voici, présentées de façon succincte, les perspectives approuvées par le Bureau ainsi que ses recommandations et ses décisions pour la suite des activités du CIRTEF.

I. Structure administrative

Le contrat de travail du Secrétaire Général a été révisé dans le sens d'une régularisation de sa situation salariale qui n'avait subi aucune augmentation pendant les quatre premières années.

Dans le but d'apporter un soutien au secrétariat général, la RTBF se propose de mettre à la disposition du CIRTEF un agent à mi-temps qui suivrait le dossier radio.

De plus, le Bureau recommande le rétablissement d'un poste de chargé de missions pour la formation. Télé-Québec négocie avec le gouvernement québécois le détachement d'une personne pour ce poste.

La Coopération française mettra au moins un agent à la disposition du CIRTEF pour la cellule de Yaoundé.

France 3 est prête à rejoindre la SRC, la RTBF et la TSR dans la mise à disposition de personnel de manière ponctuelle sous réserve que le CIRTEF prenne en charge les frais de transport et de séjour.

II. Financement

Le Bureau encourage le Secrétaire Général à poursuivre ses efforts de récupération des cotisations qui est un problème récurrent. Il convient de continuer à conscientiser les membres quant à l'importance de la cotisation et aux avantages qu'ils peuvent retirer du CIRTEF.

Le Bureau recommande le rehaussement des tarifs pratiqués à Cotonou (1 500 FF par jour pour les membres; 2 000FF par jour pour les productions extérieures).

Le Bureau recommande également qu'une contribution financière soit demandée aux organismes membres pour les formations auxquelles ils participent.

III. ACCT

Lors de la dernière réunion du Bureau, l'ACCT s'est félicitée du travail accompli et a proposé de poursuivre la concertation avec le CIRTEF afin d'enrichir l'accord-cadre. Il sera proposé, à la prochaine réunion des bailleurs de fonds que le CIRTEF soit fédérateur des projets d'échanges de programmes radio et télévision. Le représentant de l'ACCT suggère:

- une réunion annuelle pour établir un plan d'action;
- une présence commune ACCT/TV5/CIRTEF au MIP-TV;
- une réflexion sur des formations plus axées sur le développement technique et la gestion des télévisions;
- une réflexion sur la fréquence annuelle ou bi-annuelle du SÉFOR.

Sur ce dernier point, le Bureau avait, lors d'une réunion précédente, décidé que le SÉFOR devait continuer d'avoir lieu chaque année. Toutefois, il ne s'oppose pas à une réflexion plus poussée sur la question.

IV. Télévision

Le Bureau recommande la poursuite de la série **Habitat traditionnel**. Le CIRTEF entame la quatrième série **Habitat** dont les synopsis seront présentés au mois de mai lors de la prochaine réunion de coordination des réalisateurs.

De plus, deux nouvelles séries devraient être mises en chantier:

- la première sur les musées qui se fera en collaboration avec l'ACCT;
- l'autre porterait sur *Les Contes et légendes d'Afrique* qui ferait aussi l'objet d'une version radio.

Au SÉFOR, l'atelier multidisciplinaire a tracé l'ébauche d'un projet d'une série de fiction policière. Projet ambitieux de longue haleine qui bénéficiera d'une première enveloppe de l'ACCT pour développer le projet.

Le Bureau recommande que les produits de la vente des séries soient réinvestis dans la production des séries à venir.

V. TV5

Le Bureau recommande que les membres présents dans les instances de TV5 interviennent pour donner une meilleure visibilité aux programmes africains et à ceux du CIRTEF en particulier.

VI. SÉFOR

Le Bureau a décidé que les sessions du SÉFOR se tiendront annuellement considérant que l'apport de ce séminaire en terme d'échanges, de dialogue et de formation est capital.

L'ACCT a donné son accord à l'organisation en 1997 du 7ème SÉFOR et de la rencontre des directeurs de programmes TV.

VII. Cellule de post-production

Le Bureau donne le mandat au Secrétaire Général de rechercher l'équipement numérique le plus adapté pour la cellule de post-production de Yaoundé.

VIII. Radio

Le Bureau recommande une intervention du CIRTEF auprès de l'ACCT pour que celle-ci reprenne son programme d'implantation des radios rurales.

Le Bureau recommande également la poursuite des productions harmonisées.

IX. Formation

Un programme pluriannuel de formation pour les professionnels africains sera mis en oeuvre. Les différents bailleurs de fonds sont appelés à s'accorder dans la perspective d'une plus grande cohérence; l'objectif étant de parvenir à une utilisation optimale des moyens. Une formation technico-artistique ouverte aux pays d'Asie aura lieu au Vietnam avant le Sommet en collaboration avec l'ACCT.

De plus, l'ACCT espère rétablir certains programmes de formation en 1997 et propose au CIRTEF une rencontre une fois l'an pour établir un plan global sur base de la convention qui les unit.

X. Organisations internationales

Le Bureau a approuvé l'établissement d'un accord de coopération entre la CTF et le CIRTEF. Cet accord-cadre a conduit à la mise en place d'accords de jumelage entre les membres des deux organismes. Le Bureau constate avec satisfaction que les cinq premiers jumelages en triangle sont un réel succès. Le Secrétariat général verra les possibilités de créer d'autres jumelages de façon à inclure d'autres pays et peut-être aussi à étendre cette initiative à la radio. Une première évaluation entre le CIRTEF et la CTF aura lieu en juin à la Guadeloupe. Elle sera suivie d'une évaluation globale entre tous les partenaires lors du prochain SÉFOR.

Le Bureau recommande le rapprochement entre l'URTI et le CIRTEF.

Il recommande également l'organisation de rencontres entre directeurs généraux et présidents d'organismes de régulation.

XI. Communications

Le Secrétariat général est invité à entamer une réflexion dans le sens d'une plus grande fluidité de l'information concernant l'activité permanente du CIRTEF ou la préparation de rencontres annuelles. Dans ce sens, le Bureau de même que les membres reconnaissent l'utilité de la publication **CIRTEF** en bref pour une plus grande sensibilisation aux activités du CIRTEF et de ses membres.

XII. Groupe de travail sur l'adhésion des nouveaux membres privés

Un groupe de travail issu du Bureau, composé du président en exercice, du Président sortant ou de son représentant, du Sénégal, de l'organisme hôte du siège du CIRTEF, du Conseiller juridique et du Secrétaire Général, est constitué afin d'examiner les conditions d'admission des nouveaux membres privés.

Le rapport est approuvé par la Conférence générale.

5. ÉTUDE ET APPROBATION DES DERNIERS ÉTATS FINANCIERS CERTIFIÉS

En l'absence du Commissaire aux comptes du CIRTEF, le Président invite monsieur Alain Streignard à venir faire lecture du rapport préparé et certifié par le Commissaire aux comptes.

Après la lecture du rapport, le Président recommande à la Conférence générale d'approuver ces documents et de donner décharge au Secrétaire général. La Conférence approuve le rapport et donne *quittus* au Secrétaire général.

À la suite de cette présentation, le représentant de Télé-Liban s'interroge sur la pertinence de garder aux livres la référence à des cotisations impayées qui remontent quelques fois jusqu'à 1981. Le Président répond que cette question a été maintes fois soulevée au Bureau de direction mais qu'aucune solution acceptable pour la régler n'a encore été trouvée. Cette question fera cependant l'objet d'une attention particulière du prochain bureau pour qu'une solution au cas par cas soit envisagée.

Voir ci-joint le Rapport du Commissaire aux comptes du CIRTEF.

M. Aimé DUFROMONT
Commissaire aux comptes
C/O RTBF
Local 11M27
Bld A. Reyers, 52

1044 BRUXELLES

Bruxelles, les 28 février 1997

Concerne : Rapport du Commissaire aux comptes du CIRTEF.
Comptes annuels au 31 décembre 1995.
Comptes annuels au 31 décembre 1996.

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames, Messieurs,

En exécution du mandat qui m'a été confié lors de la Conférence générale de Yaoundé, j'ai examiné les comptes annuels du CIRTEF les années 1995 et 1996, sur base des documents qui m'ont été soumis.

Le présent rapport couvre l'ensemble des opérations comptables durant la période du 1er janvier 1995 au 31 décembre 1996.

Le contrôle a été effectué sur base des normes comptables généralement admises en Belgique. Il m'a été permis d'examiner toutes les pièces comptables souhaitées.

J'ai constaté :

- que le bilan et le compte de résultats concordent avec la comptabilité ;
- que la comptabilité est tenue avec rigueur et exactitude ;
- que le résultat et le bilan ont été établis conformément aux règles d'évaluation prévues dans la loi du 17 juillet 1975 et ses arrêtées d'exécution ;
- que toutes les pièces comptables ont fait l'objet d'une approbation par le Secrétaire général ;
- que la situation de trésorerie est conforme aux extraits de tiers.

Comme au cours des exercices précédents, la situation financière du CIRTEF s'est redressée et a permis d'améliorer la situation de trésorerie.

En effet, le CIRTEF n'est pas doté de fonds propres et son équilibre de trésorerie est fortement influencé par son résultat de gestion. Le déficit des années antérieures a été partiellement récupéré à la fin de l'exercice 1995 et a entièrement été résorbé au 31 décembre 1996.

Je rappelle également que le niveau d'encaissement des cotisations est déterminant pour la situation de trésorerie ainsi que pour la couverture des frais de fonctionnement du CIRTEF.

Il faut aussi souligner que le résultat de l'exercice 1996 se clôture par un boni de 1.126.417 F et a donc permis de résorber le solde du déficit des années antérieures.

Afin de compléter mon rapport, vous trouverez en annexe un bref commentaire sur les différentes rubriques du bilan.

Considérations finales

Sur base des documents et pièces justificatives que j'ai examinés, je certifie que le bilan et compte de résultats clôturés au 31 décembre 1995 et 1996 sont conformes aux pièces comptables.

Sur base des documents qui vous sont présentés, ceux-ci vous permettent de vous faire une opinion correcte de la situation financière du CIRTEF.

Je recommande à la Conférence générale d'approuver ces documents et de donner décharge au Secrétaire général.

Au terme de ce rapport, je tiens à remercier Monsieur le Secrétaire général et le comptable du CIRTEF pour l'esprit de collaboration qu'ils ont manifesté à l'occasion de mes contrôles.



Aimé DUFROMONT
Commissaire aux comptes
RTBF

Annexes : Rapports du Commissaire aux comptes et commentaires sur les comptes annuels au 31.12.1995 et au 31.12.1996
Tableaux des cotisations impayées au 31.12.1995 et au 31.12.1996
Bilans et comptes de résultats au 31.12.1995 et au 31.12.1996
Rapports de la Commission des finances sur les états financiers au 31.12.1995 et au 31.12.1996

6. ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES ET INFORMATION SUR LES DEMANDES NON RECEVABLES ET LES DÉMISSIONS

1. Lors de sa réunion du 26 novembre 1995, à Cotonou, le bureau de direction a été informé de la demande d'adhésion de certains organismes. Suite aux informations fournies sur les différentes demandes d'adhésion, le bureau a recommandé d'accepter CFI comme membre associé du CIRTEF à compter du 1er janvier 1996 et de fixer sa cotisation à 2/3 de celle de membre actif.

Il a recommandé que cette décision soit approuvée lors de la prochaine Conférence générale.

Par ailleurs, le même Bureau a demandé plus de renseignements à Sud FM (Sénégal) et Horizons FM (Burkina Faso) afin de pouvoir examiner le fond de leurs demandes.

2. Lors de sa réunion du 13-14 juin 1996, à Bruxelles, le bureau de direction a réexaminé ce dossier. Après avoir écarté une demande incomplète de Radio Liberté, il a constaté que seule Sud FM avait répondu à la demande de renseignements complémentaires formulée par le CIRTEF.

Le bureau a toutefois proposé de postposer l'adhésion de cet organisme et d'étudier juridiquement comment intégrer ces radios locales dans le CIRTEF, et ce spécialement pour encourager les avancées de la démocratie en Afrique.

A cette occasion, le bureau du CIRTEF a estimé que, face à ce genre de nouvelles démarches, pour prendre en compte les problèmes de concurrence qui pourraient se poser en terme de programmes du CIRTEF, entre radiotélévisions publiques et privées d'un même pays, il y aurait lieu de demander systématiquement l'avis des membres actuels du CIRTEF du pays d'où émanent les nouvelles demandes (PV p. 11).

3. Lors de sa réunion des 20-21 février 1997, à Tunis, après avoir accepté la candidature de Vidéocam en qualité de membre de soutien et postposé l'examen de celle de RDI au bureau de direction de ce 7 avril 1997, le bureau de direction a pris connaissance d'une première réflexion menée sur cette question par le secrétaire général, en concertation avec d'autres membres actifs et avec l'assistance du conseiller juridique du CIRTEF. L'on trouvera cette première réflexion en annexe 1.

Proposition

Estimant qu'il n'y avait pas lieu de couper le CIRTEF de l'évolution du monde audiovisuel, mais qu'il importait aussi de lui conserver ses spécificités, le bureau recommande à la Conférence générale:

1^o de ne pas modifier le statut du CIRTEF pour régler les éventuelles questions soulevées par l'adhésion de nouveaux membres privés;

- 2° de confier à un groupe de travail ad hoc (issu du bureau et composé du Président en exercice, du Président sortant ou de son représentant, de l'organisme hôte du siège du CIRTEF, du Sénégal, du Secrétaire général et du conseiller juridique du CIRTEF) le soin d'élaborer un projet de règlement réglant les diverses questions évoquées dans la première note de réflexion ci-annexée et arrêtant des lignes de conduite claires en matière d'adhésion de nouveaux membres, afin de la soumettre à l'approbation du bureau.

ANNEXE

Premières réflexions relatives à l'adhésion de nouveaux membres

1. Depuis quelques années, l'on assiste tant en Europe qu'en Afrique, à l'implantation de divers organismes de radiodiffusion de types nouveaux, tels des stations de radios ou de télévisions locales, ou des chaînes transnationales tantôt privées, tantôt de statut public.
2. La question de l'adhésion de ces nouveaux organismes en qualité de membre du CIRTEF impose de rappeler d'abord les différentes catégories de membres que reconnaît actuellement le statut.

Il y a trois catégories de membres (art. 13), à savoir:

- a) les **membres actifs** regroupant les organismes de radiodiffusion légalement constitués suivant les lois et usages de leur pays d'origine qui utilisent entièrement ou partiellement la langue française dans leurs programmes nationaux ou régionaux et ceux qui assurent un service international francophone depuis un pays où le français est langue véhiculaire (art. 14). Ces membres actifs ont seul le droit de vote aux sessions de la Conférence générale (art. 18, a et 27) et le droit de participer à toutes activités du CIRTEF et d'en bénéficier (art. 18, b). Le statut leur reconnaît aussi expressément le droit d'occuper un poste au bureau (art. 38, a) et partant d'éventuellement en exercer la vice-présidence, la première vice-présidence ou la présidence (art. 38).

Il leur reconnaît aussi le droit de proposer un candidat au mandat de secrétaire-général (art. 50, al. 1), le droit de bénéficier des interventions de la caisse-voyage (art. 63), le droit de proposer des modifications au statut (art. 65, al. 2, a) et de proposer la dissolution de l'association (art. 67);

- b) les **membres associés** regroupant ceux qui, sans répondre à la définition statutaire des organismes de radiodiffusion visés ci-dessus, font néanmoins, de l'avis de la Conférence générale sur recommandation du bureau, une contribution directe au développement de la radiodiffusion (art. 15). Ces membres associés ont le droit d'intervenir (sans droit de vote) aux sessions de la Conférence générale (art. 19, al. 1, a), le droit de participer à l'échange d'information (art. 19, al. 1, b) et le privilège de participer aux autres activités du CIRTEF (art. 19, al. 1, c);

- c) les membres de soutien regroupant les organismes et services de radiotélévision qui, sans répondre aux conditions énoncées pour être membre actif ou membre associé, peuvent, de l'avis de la Conférence générale sur recommandation du bureau, aider le CIRTEF à atteindre ses objectifs, ainsi qu'à titre exceptionnel, les personnes physiques et morales qui remplissent ce même critère (art. 16, al. 1 et 2). Ces membres de soutien ont le droit de participer et d'intervenir aux sessions de la Conférence générale (art. 19, al. 2).
3. Actuellement, le CIRTEF compte 43 membres, à savoir 40 membres actifs, 2 membres associés (CFI et BBC WS) et 1 membre de soutien (SIIS).
 4. A ces différentes catégories de membres, correspondent différentes catégories de cotisations, lesquelles sont établies par la Conférence générale sur proposition du bureau (art. 59).

Actuellement, les cotisations ont été établies comme suit:

	Membre actif	Membre associé (2/3)	Membre de soutien(2/9)
Nord Cas particuliers	540 000 270 000 (TV Ontario)	360 000	120 000
Sud Cas particuliers	235 000 185 000 (Vanuatu et Vietnam) 141 000 (Seychelles)	- *1	- *2

* 1 en principe, 2/3 de 235 000 BEF, soit 157 000 BEF.

* 2 en principe, 2/9 de 235 000 BEF, soit 52 000 BEF.

5. C'est dans ce contexte que doit s'analyser l'adhésion au CIRTEF d'organismes de radiodiffusion publics ou privés, qu'ils soient locaux, régionaux, nationaux ou internationaux. Elle pose au moins trois questions relatives au nombre de ces organismes nouveaux (infra, point 6), à leur statut généralement privé (infra, point 7) et à leurs capacités contributives (infra, point 8).
6. Le CIRTEF se doit dans un premier temps d'examiner l'incidence que pourrait avoir sur son fonctionnement (et plus précisément sur l'équilibre général des rapports de force aujourd'hui atteint parmi les membres actuels) l'adhésion d'un nombre important de nouveaux membres, dont certains de taille et de capacité relativement modestes.

Il semble prématué, dans la situation actuelle, de craindre que cet équilibre soit menacé. En effet, le nombre de demandes nouvelles d'adhésion n'a jamais été supérieur à 3 par an.

Si la tendance devait s'accentuer fortement et que le CIRTEF se sentait menacé d'un phagocytage extérieur par ces nouveaux membres, la Conférence générale du CIRTEF pourrait encore proposer, en 1999, de modifier le statut du CIRTEF, en introduisant, le cas échéant, des mécanismes correcteurs afin de garantir aux membres fondateurs (ou

actuels) un poids particulier dans les instances de décision (par exemple par des mécanismes de pondération de voix).

7. Le CIRTEF se doit aussi, dans un second temps, de réfléchir aux conséquences de son ouverture à des membres d'origine privée.

A cet égard, il y a lieu de constater qu'historiquement, le CIRTEF fut fondé en 1978 uniquement par des organismes publics nationaux de radiotélévision.

Même si les statuts du CIRTEF ne font nullement de ce statut public une caractéristique essentielle pour acquérir la qualité de membre de l'association, force est de constater que plusieurs dispositions des statuts témoignent de ce que, dans l'esprit de ses promoteurs, le CIRTEF devait regrouper prioritairement des services publics de radiotélévision (cfr. art.2: l'absence de but commercial dans le chef du CIRTEF; art. 7, b: la conception de la radiotélévision comme moteur de développement au service de la collectivité; art.7, c: la conception de la radiotélévision comme impliquant des missions sociales culturelles, et éducatives; art. 10: un rapport privilégié avec l'ACCT; art. 11: des collaborations institutionnelles avec les organismes internationaux regroupant des services publics de radiotélévisions (à savoir la CTF et la CRPLF)).

Mais ici non plus, toute rigidité et tout dogmatisme doivent être écartés. Il paraît en effet que la Conférence générale, souveraine en matière d'adhésion de membres, pourrait en effet trouver une richesse particulière à cette collaboration entre radiodiffuseurs publics et privés.

Actuellement déjà, le CIRTEF compte parmi ses membres deux organismes privés. C'est le cas de Africa No 1 (Gabon), et SIIS Interimage (France). 2M International (Maroc), initialement privé, est sur le point d'adopter un statut public.

Il y a lieu toutefois de ne pas sous-estimer les difficultés éventuelles.

Ainsi, certains objectifs essentiels du CIRTEF - tels la coopération entre ses membres par l'assistance en matière de gestion, de production, de technique, par l'entraide de service d'experts, par la formation de personnels, et surtout par l'échange et la coproduction d'émissions (art. 7, c) pourraient être rendus plus difficiles à réaliser en cas d'ouverture à des organismes privés et/ou de faible capacité financière, technique, et de production ou émission, de surcroît en position de concurrence par rapport aux organismes nationaux de statut public actuellement membres de l'association.

Il est attiré l'attention sur le fait que des problèmes de droit de la concurrence pourraient le cas échéant être soulevés devant les juridictions nationales en cas de refus d'adhésion de nouveaux membres, même si les avantages économiques découlant de l'adhésion au CIRTEF ne peuvent être comparés à ceux qui, par exemple, découlent de l'adhésion à l'UER (en matière d'achats groupés de droits sportifs notamment et d'échanges Eurovision de programmes).

L'on pourrait ainsi envisager d'adopter des règles complémentaires servant de lignes de conduite future dans l'examen des candidatures des nouveaux membres, à savoir notamment:

- a) confier au secrétaire général, conformément à l'article 17, c des statuts, de s'assurer de la validité de la candidature, au regard du statut du CIRTEF, mais aussi de s'assurer du respect par le demandeur du cadre juridique audiovisuel de l'État dans lequel il a son siège social ou ses activités, ainsi que des obligations financières, comptables et commerciales qui lui incombent, en demandant au candidat de fournir ses statuts, comptes, bilans et rapports annuels, organigrammes, grilles de programmes, couvertures géographiques, audiences, ainsi que les motifs qui guident sa demande d'adhésion en qualité de membre actif, associé ou de soutien du CIRTEF;
 - b) confier au secrétaire général le soin de consulter préalablement et systématiquement les membres actuels du CIRTEF du pays d'où émane le demandeur, quant à sa situation de concurrence, sa capacité contributive (en termes financiers et de programmes notamment), sa stabilité, voire de prévoir, le cas échéant, des règles de parrainage des candidatures, soit par les membres du pays demandeur soit par ceux actifs dans la même zone ou dans d'autres zones;
 - c) fixer des règles de priorité (ou droit de premier refus) en faveur des organismes publics nationaux en cas de situation de concurrence pour l'échange, la coproduction ou la diffusion de programmes;
 - d) fixer des règles particulières en matière de paiement effectif des cotisations pour les nouveaux membres ayant un but commercial;
 - e) imposer, le cas échéant, à ces candidats, une période probatoire (par exemple un biennum) pendant laquelle ils ne pourraient avoir que le statut de membre associé (ou de membre actif stagiaire, sans droit de vote) pour tester leur volonté de participer pleinement aux activités de l'association, dans le respect de ses objectifs et caractéristiques;
 - f) imposer, le cas échéant, qu'une fois les candidatures acceptées, les nouveaux membres coordonnent au mieux leurs activités au sein du CIRTEF avec celle du (des) membre(s) fondateur(s) (par exemple en ce qui concerne le droit de voter à la Conférence générale et la désignation des représentants de zone pour le bureau).
8. Le CIRTEF se doit enfin d'envisager l'éventuelle adhésion de ces nouveaux membres avec pragmatisme sur le plan des capacités contributives. Comme rappelé au point 4, la conférence générale est souveraine en matière de fixation des cotisations dues. Sans doute serait-il opportun qu'elle confirme et complète ses décisions antérieures en la matière, pour faire en sorte que les cotisations à payer ne soient pas un obstacle à l'adhésion mais qu'elles ne soient pas non plus considérées comme un aspect négligeable de la qualité de membre. Ce sont les cotisations qui constituent l'une des principales recettes du CIRTEF, nécessaires à son fonctionnement.

Acceptation des nouveaux membres et information sur les demandes non recevables et les démissions

Le Président est heureux d'annoncer que trois nouveaux membres se joignent officiellement au CIRTEF à l'occasion de cette X^e Conférence générale. Il s'agit du Réseau de l'Information (RDI) du Canada, à titre de membre associé, de Canal France International (CFI) aussi à titre de membre associé et de Vidéocam Belgique, à titre de membre de soutien. Des certificats attestant leur adhésion au CIRTEF sont remis aux représentants de ces organismes.

7. MODIFICATION DES STATUTS

Le Président invite monsieur Simon-Pierre de Coster à venir commenter les modifications des statuts proposés.

La modification de l'article 37 des statuts, de façon à inclure TV5 à la composition du Bureau de direction, et la modification de l'article 50, de façon à ne pas limiter la fonction du Secrétaire général à un maximum de deux mandats, sont soumises à l'approbation de la Conférence générale.

A. Proposition de modification de l'article 37 visant à élargir le bureau du CIRTEF à TV5

1. Lors de la 9^{ème} Conférence générale du CIRTEF à Yaoundé en mars 1995, il a été exprimé l'idée qu'avec l'avènement des télévisions transcontinentales telles TV5, membre très actif au sein du CIRTEF, il serait souhaitable d'envisager une modification de l'article 37 du statut du CIRTEF, en vue d'accorder à ces télévisions une place au sein du Bureau.
2. Anticipant cette modification statutaire, la Conférence générale a décidé, lors de la désignation des membres du Bureau du CIRTEF pour le biennum 1995-1997, de nommer TV5 Europe en qualité du 13^{ème} membre du Bureau.
3. Lors de sa réunion du 26 novembre 1995 à Cotonou, le Bureau du CIRTEF a fait les commentaires et propositions suivants.

Après avoir relu les articles 37 et 38 du statut du CIRTEF, il a observé que:

- a) le Bureau est actuellement composé de 12 membres maximum (11 membres si l'organisme-hôte du siège du CIRTEF est déjà désigné en qualité de représentant au Bureau);
- b) parmi ces membres, 10 sont désignés en fonction de leur appartenance à une zone géographique déterminée qu'ils représentent (art. 37, b, c, d, e), alors que les 2 autres le sont pour représenter soit l'ensemble des membres du CIRTEF (art. 37, a), soit l'organisme-hôte du siège du CIRTEF (art. 37, f);
- c) parmi les membres du Bureau, 6 représentent des zones de pays habituellement qualifiés «du Sud» (art. 37, b et d), 4 représentent des zones de pays habituellement qualifiés «du Nord» (art. 37, c et e), les deux autres membres pouvant être originaires tantôt de pays dits du Nord, tantôt de pays dits du Sud (art. 37, a et f). Dans le rapport de force actuel, l'on compte 7 membres du Bureau originaires de pays du Sud et 5 membres originaires de pays du Nord;
- d) seuls les membres du Bureau émanant d'une des quatre zones visées au alinéas b, c, d ou e de l'article 37 (à savoir Afrique-Océan Indien, Amérique, Maghreb - Moyen Orient - Asie et Europe) sont susceptibles d'accéder à la qualité de vice-président (art. 38, d), de premier vice-président (art. 38, c) et de président (art. 38, b).

4. Lors de cette même réunion, le Bureau a proposé d'élargir sa composition aux télévisions transcontinentales francophones telles TV5.

A cette occasion, il a fait observé que «TV5» est le nom générique d'un programme de télévision francophone international, émis sur des satellites différents (en Europe, Afrique, Asie, Amérique latine et au Canada), composé de programmes parfois distincts (notamment au Canada et en Afrique), décliné sous des labels différents (TV5 Europe, TV5 Canada, TV5 Afrique,...), et géré par des personnes morales diverses (S.A. Satellimages en France, CTQC au Canada et TV5-Amérique latine-Caraïbes).

Dans la mesure où la structure juridique des sociétés gérant actuellement les programmes TV5 pourrait, dans les années à venir, évoluer vers la constitution de sociétés mères, filiales et soeurs (par exemple TV5 Amérique), le Bureau a estimé prudent de viser dans le statut du CIRTEF «les réseaux de la chaîne multilatérale francophone TV5», comme le font par exemple les contrats d'achat de droits de diffusion de films conclus par les responsables de la programmation des différents programmes TV5. Cette formulation imposera, quelle que soit l'évolution structurelle interne de TV5, qu'une concertation aie lieu entre les différentes composantes de TV5 pour désigner son représentant au sein du Bureau du CIRTEF.

Proposition

Ensuite de quoi, le bureau de direction de Cotonou a proposé de modifier l'article 37 comme suit (en gras le texte modifié):

«Composition du bureau

Art. 37 Le bureau du CIRTEF se compose des représentants suivants:

- a) *le président qui représente l'ensemble des membres;*
- b) *un vice-président et quatre représentants de l'Afrique et de l'Océan Indien soit cinq personnes, deux d'entre d'elle représentant l'Afrique de l'Ouest, deux l'Afrique centrale et une l'Océan Indien;*
- c) *un vice-président représentant les Amériques;*
- d) *un vice-président représentant le Maghreb, le Moyen-Orient et l'Asie;*
- e) *un vice-président et deux représentants de l'Europe soit trois personnes, deux d'entre elles devant représenter les organismes de France et la troisième les autres membres de cette zone;*
- f) *un représentant des réseaux de la chaîne multilatérale francophone TV5;*
- g) *un représentant de l'organisme-hôte du siège du CIRTEF, au cas où celui-ci n'est pas membre du Bureau.»*

Le Bureau a encore fait observer qu'en plaçant le littéra «f» relatif à TV5 avant le littéra «g» relatif à l'organisme-hôte, l'on permet d'envisager l'hypothèse d'une implantation du siège du CIRTEF dans l'une des structures juridiques de TV5.

B. Proposition de modification de l'article 50 relative à la durée du mandat du secrétaire général du CIRTEF

1. Lors de la réunion du bureau de direction qui s'est tenue à Cotonou le 26 novembre 1995, il a été souhaité que le Bureau, lors de sa prochaine réunion, examine la possibilité de révision de l'article 50 des statuts relatif au choix du secrétaire général, afin de garder celui-ci plus de deux mandats s'il est efficace (PV, p. 8).
2. Le bureau de direction qui s'est tenu à Bruxelles les 13 et 14 juin 1996 a recommandé qu'une étude sur l'article 50 soit entamée pour supprimer la restriction du nombre de mandats du secrétaire (PV, p. 3 + PV bureau de Tunis, p.4).
3. Lors du bureau de direction qui s'est tenu à Tunis les 20 et 21 février 1997, il a été procédé à l'échange de vue suivant.

Il est apparu à une majorité des membres du bureau que la limitation du mandat de secrétaire général du CIRTEF à une durée de huit ans maximum pouvait présenter différents handicaps.

- a) La limitation du mandat à une durée déterminée peut avoir un effet de perte de motivation dans le chef de la personne élue lors des dernières années de son mandat. Si par contre ce mandat est renouvelable, la perspective d'une prorogation de mandat peut avoir un effet inverse de stimulation.
- b) Le marché des emplois de cadres de haut niveau ayant des compétences particulières dans les relations internationales audiovisuelles est suffisamment étroit pour que l'on n'établisse pas des critères par trop restrictifs d'accès et de maintien à la fonction. Il est, à cet égard, significatif de constater que les mandats de secrétaire général de l'UER, de l'URNTNA, de la CTF, de la CRPLF et du Commonwealth Broadcasting Association ne sont affectés d'aucune clause particulière quant à leur durée maximum et/ou au nombre maximum de renouvellement de ces mandats.
- c) En limitant la durée du mandat de secrétaire général du CIRTEF à huit ans maximum, le CIRTEF se coupe presque automatiquement de la faculté d'élire une personne relativement jeune, dès lors que l'on sait qu'après un pareil délai, il se présente immanquablement des difficultés de réintégration dans l'organisme de radio-télévision duquel pourrait être originaire le secrétaire général. Sans compter que des questions de droit à la pension de retraite pour carrières incomplètes dans le pays d'origine et le pays du siège du CIRTEF risquent de se poser aux personnes exerçant semblable mandat.

d) Si le principe du mandat de courte durée, fort en vogue actuellement dans les organismes de radio-télévision de service public, peut paraître en soi intéressant pour un renouvellement des cadres et des dynamiques de travail, il n'est pas certain qu'il présente le même attrait dans une organisation internationale où l'établissement de contacts et de relations durables entre ses membres nécessite sans doute plus de temps et peut dès lors s'accomoder de mandats de plus longue durée.

Le bureau a aussi estimé nécessaire que la présente Conférence générale se prononce sur la recommandation formulée par le bureau ci-après dès lors que c'est la onzième Conférence générale, qui devrait se tenir en 1999, qui devra procéder à l'élection du prochain secrétaire général. Il importe dès lors que les candidatures puissent être présentées en connaissance de cause.

Proposition

Après avoir demandé qu'un bref aperçu historique de l'évolution de l'article 50 du statut du CIRTEF, relatif au mandat du secrétaire général soit joint en annexe (annexe 1), le bureau de direction tenu à Tunis les 20 et 21 février 1997 recommande à la Conférence générale de modifier l'article 50 alinéa 1 du statut comme suit:

Art. 50: Choix

Le secrétaire général est choisi par la Conférence générale sur proposition des organismes membres actifs et sur recommandation du bureau, pour un mandat de quatre ans renouvelable. (...) Les (...) candidatures doivent parvenir au bureau au moins six mois avant le terme du mandat de quatre ans pour examen et recommandation à la Conférence générale.

(alinéas 2 et 3 inchangés).

ANNEXE

1. En 1978, le texte initial de l'article 50 du statut du CIRTEF énonçait:

Art. 50: Choix du secrétaire général

Le secrétaire général est choisi par la Conférence générale, au sein du personnel d'un organisme-membre et sur proposition du Bureau, pour un mandat de quatre ans renouvelable une fois. En cas d'empêchement ou de démission du secrétaire général, le président invite l'organisme d'où il provenait à désigner une autre personne de son effectif pour assurer l'exercice intérimaire des fonctions du secrétaire général jusqu'à la séance subséquente du Bureau, qui est alors chargé de désigner un secrétaire général qui reste en poste jusqu'à la session subéquente de la Conférence générale.

2. En 1987, lors de la 5^{ème} Conférence générale du CIRTEF, tenue à l'Ile Maurice, l'article 50 fut modifié pour introduire une procédure d'information des membres en cas de vacance du poste du secrétaire général (art. 50, al. 2). L'article 50 fut alors modifié comme suit:

Art. 50: Choix du secrétaire général

Le secrétaire général est choisi par la Conférence générale, lors de sa première nomination, au sein du personnel d'un organisme-membre et sur proposition du Bureau, pour un mandat de quatre ans, renouvelable une fois. Lorsque le poste devient vacant, le Bureau en informe les membres et recherche des candidatures qui doivent être soumises deux semaines avant la réunion au cours de laquelle le Bureau examinera les candidatures. En cas d'empêchement ou de démission du secrétaire général, le président, après avoir consulté les vice-présidents, prend des dispositions pour assurer la bonne marche du secrétariat jusqu'à la réunion subséquente du Bureau qui désigne alors un secrétaire général intérimaire qui reste en poste jusqu'à la prochaine session de la Conférence générale.

3. Enfin, en 1991, lors de la 7^{ème} Conférence générale du CIRTEF, tenue à Rabat, l'article 50, al. 1 fut modifié pour compléter la procédure de présentation des candidatures et pour remplacer le système de désignation du secrétaire général par la Conférence générale sur proposition du Bureau au sein du personnel d'un organisme membre, par un processus d'élection du secrétaire général par la Conférence générale sur proposition des membres actifs et sur recommandation du Bureau. L'article 50 fut alors modifié comme suit:

Art. 50: Choix

Le secrétaire général est choisi par la Conférence générale sur proposition des organismes membres actifs et sur recommandation du bureau, pour un mandat de quatre ans renouvelable. Il est rééligible pour un deuxième mandat. Les propositions de reconduction ou de nouvelles candidatures doivent parvenir au bureau au moins six mois avant le terme du mandat de quatre ans pour examen et recommandation à la Conférence générale. Lorsque le poste devient vacant, le bureau en informe les membres et recherche des candidatures qui doivent être soumises deux semaines avant la réunion au cours de laquelle le bureau examinera les candidatures. En cas d'empêchement ou de démission du secrétaire général, le président, après avoir consulté les vice-présidents, prend des dispositions pour assurer la bonne marche du secrétariat jusqu'à la réunion subséquente du bureau qui désigne alors un secrétaire général intérimaire qui reste en poste jusqu'à la prochaine session de la Conférence générale.

Ce texte est toujours en vigueur à l'heure actuelle.

C. Proposition de modification de l'article 64 du statut

L'article 64, alinéa 2 du statut énonce:

«Ils (les statuts) ont été révisés et adoptés par la huitième Conférence générale à Québec."

Proposition

Si l'une des modifications proposées ci-dessus est adoptée par la Conférence générale, il y aura lieu de modifier l'article 64, al. 2 comme suit:

«Ils ont été révisés et adoptés par la dixième Conférence générale à Poitiers.»

- : Les statuts ainsi modifiés devront faire l'objet d'une procédure d'approbation par le Ministre belge de la Justice et d'une publication au Moniteur belge, conformément à la loi belge du 25 octobre 1919 accordant la personnalité civile aux associations internationales poursuivant un but philanthropique, religieux, scientifique, artistique ou pédagogique, telle que modifiée par la loi du 6 décembre 1954.

Après que monsieur Simon-Pierre de Coster eut apporté quelques précisions quant à la procédure de renouvellement du mandat du Secrétaire général et quant à l'application des conditions de travail et du régime de pension conformément à la législation belge, le Président rappelle que les questions relevant de la gestion et de l'application de ce contrat de travail sont la responsabilité du Bureau. Le Président demande à l'assemblée d'approuver les modifications.

LES MODIFICATIONS PROPOSÉES SONT APPROUVÉES.

8. ÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME ET DU BUDGET POUR L'EXERCICE BIENNAL EN CE QUI CONCERNE L'ÉCHELLE DES COTISATIONS

Le Secrétaire général énumère, par la suite, les grands objectifs du Plan d'action du biennum 1997-1999 en rappelant à l'assemblée que le document distribué plus tôt décrit en détails les moyens d'action qui devront être mis en place pour la réalisation de ces objectifs.

La représentante de la radio de Radio-Canada fait remarquer qu'une des recommandations faites par la Commission radio n'a pas été reprise dans ce document. Cette recommandation demandait que le Secrétariat général du CIRTEF intervienne auprès de l'Agence de la Francophonie (ACCT) pour que les sommes dont dispose le Fonds de soutien à la production puissent aussi être consacrées à la production radio.

De plus, pour ce qui est des projets de formation, le Directeur général de la RTS rappelle qu'une formation spécifique sur la question des droits d'auteur et des droits voisins avait été souhaitée. Le Secrétaire général informe la Conférence que cette question fera l'objet d'une session spéciale lors du prochain SEFOR.

Le projet de budget proposé pour les années 1997 et 1998 tient compte de la réalisation de ces objectifs.

Le Président invite la Conférence générale à approuver le plan d'action du biennum et le budget pour les deux prochaines années. Le Plan d'action et le budget sont approuvés sous réserve d'un ajout aux objectifs de la radio.

PRÉVISION BUDGET CIRTEF

1997 - 1998

DÉPENSES EN FB

		<u>1997</u>	<u>1998</u>
6200	Frais de personnel	7.200.000	7.200.000
	Mise à disposition de personnel de cadre par la Communauté Française de Belgique	PM	PM
	Indemnités forfaitaires	400.000	400.000
	Charges sociales)		
	Assurance-loi, Dir. entreprise)	2.800.000	2.800.000
6130	Vacations, rétribution de tiers	500.000	500.000
6133	Frais de voyage (Fr. missions + avions + hôtel + taxi)	3.000.000	3.000.000
	<u>Frais de bureau et d'administration</u>		
6121	Téléphone, télex, poste, fax	500.000	500.000
6110	Matériel de bureau	200.000	200.000
6124	Fournitures de bureau, entretien et réparation matériel de bureau	300.000	300.000
6140	Assurances, frais de port, dédouanement	200.000	200.000
6171	Frais de réception, représentation	500.000	500.000
6400	Frais de l'organisation institutionnelle		
	- TV5 Afrique :		
	* habillage, frais de programmes	12.000.000	12.000.000
	* achats de droits, développement et formation	6.000.000	6.000.000
	* Participation à la production d'émissions pour TV5 Afrique	7.000.000	7.000.000
	- SEFOR :		
	* CIRTEF	600.000	600.000
	* Autres participations	PM	PM
	- Séries Habitat III, Musées, Contes et légendes	2.000.000	2.000.000
	- Frais de comité et bureau, commissions	300.000	300.000
	- Frais Conférence générale	2.000.000	2.000.000
	- Production et coproduction	2.900.000	2.900.000
	- Formation	1.700.000	1.700.000
	- Projet radio	500.000	500.000

6132	Cellules post-production		
	- Téléphone, fax	500.000	500.000
	- Fournitures diverses	300.000	300.000
	- Locations	400.000	400.000
	- Assurances	300.000	300.000
	- Electricité, eau	400.000	400.000
	- Indemnités	400.000	400.000
	- Gardiens, sécurité	200.000	200.000
	- Equipements divers, maintenance Bénin	1.500.000	1.500.000
	- Equipements Yaoundé	6.000.000	1.800.000
6350	Provision		
	- Pécule de vacances	400.000	400.000
	- Retour au pays après deux ans (billets avion)	150.000	150.000
6500	Divers		
	- Différence de change, écart de conversion des devises	40.000	40.000
	- Frais bancaires	20.000	20.000
6340	Perte sur débiteurs (cotisations)	3.000.000	3.000.000
	Perte sur débiteurs (divers)	36.000	36.000
		<hr/>	<hr/>
		64.246.000	60.046.000

PRÉVISION BUDGET CIRTEF

1997 - 1998

RECETTES EN FB

		<u>1997</u>	<u>1998</u>
7000	Cotisations des membres	12.836.000	12.836.000
	Membres de soutien	480.000	480.000
	Cotisations années précédentes	1.200.000	1.200.000
	Nouveaux membres	840.000	840.000
7430	Recettes diverses		
	- TV5 Afrique :		
	* habillage, frais de programmes	12.000.000	12.000.000
	* achats de droits, développement et formation	6.000.000	6.000.000
	* Fonctionnement	7.200.000	7.200.000
	* Mise à disposition de personnel de cadre par la Communauté Française de Belgique	PM	PM
	* Reprise d'engagements 1996 pour TV5	6.100.000	6.100.000
	- SEFOR :		
	* Dettes et engagements divers	900.000	900.000
	- Subventions diverses :		
	* Série Habitat III, Musée, Contes et légendes	2.000.000	2.000.000
	* Production et coproduction	1.900.000	1.900.000
	* Formation professionnelle	700.000	700.000
	* Radio	500.000	500.000
	- Reprises engagements divers	2.000.000	2.000.000
7490	Récupération de frais auprès de tiers	1.390.000	1.390.000
7492	Cellules post-production, recettes facturations	3.400.000	3.400.000
	Cellule Yaoundé, équipements	4.200.000	0
7500	Produits financiers	600.000	600.000
		<hr/>	<hr/>
		64.246.000	60.046.000

9. CHOIX DU PRÉSIDENT, DES REPRÉSENTANTS DU BUREAU ET DES COMMISSIONS.

Le Bureau du CIRTEF:

À la fin de ses travaux, la Conférence générale procède à l'élection des représentants du Bureau pour le prochain biennum.

Voici la composition du nouveau **Bureau de direction du CIRTEF**:

Président: **France Télévision**

Afrique et Océan Indien: Premier Vice-président: **RTI (Côte d'Ivoire)**

Membres: **CRTV (Cameroun)
RTC (Congo)
RTS (Sénégal)
ORTB (Bénin)
SBC (Seychelles)**

Amériques: Vice-président: **SRC (Canada)**

Maghreb, Moyen-Orient, Asie: Vice-président: **ERTT (Tunisie)**

Europe: Vice-président: **SSR (Suisse)**

Membres: **RFI (France)
RFO (France)**

TV5:

Organisme-hôte du siège: **RTBF**

Observateur: **Agence de la francophonie (ACCT)**

Les commissions du CIRTEF

Commission des finances	France Télévision (présidence) CRTV (Cameroun) RTI (Côte d'Ivoire) ORTM (Mali) Télé-Québec (Canada) RTBF (Belgique)
Commission radio	SRC (Canada) présidence CRTV (Cameroun) Africa No. 1 (Gabon) Radio-Togo (Togo) MBC (Maurice) RTG (Guinée) La Voix du Vietnam RFI (France) RTBF (Belgique) BBC (Royaume-Uni) Agence de la Francophonie (ACCT) observateur
Commission télévision	SRC (Canada) présidence RTI (Côte d'Ivoire) ORTM (Mali) CRTV (Cameroun) RTG (Gabon) Télé-Liban Télé-Québec (Canada) France 2 France 3 RTBF (Belgique) RFO (France) TV5 Agence de la Francophonie (ACCT) observateur
Commission formation	SSR (Suisse) présidence ORTN (Niger) RTA (Centrafrique) CRTV (Cameroun) RTG (Gabon) RTS (Sénégal) ERTT (Tunisie) SRC (Canada) France 3 RFI (France) RTBF (Belgique) Agence de la Francophonie (ACCT) observateur

10. NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR L'EXERCICE BIENNAL 1997/1998

Depuis la 7^{ème} Conférence générale tenue à Rabat, M. Aimé Dufromont a régulièrement été désigné comme Commissaire aux comptes.

M. Aimé Dufromont, malgré ses fonctions au sein de la RTBF, a toujours été disponible pour les activités du CIRTEF et a contribué au redressement de notre organisation.

Monsieur Aimé Dufromont a été reconduit à l'unanimité à titre de Commissaire aux comptes pour le CIRTEF. Le Président saisit l'occasion pour remercier la RTBF de permettre au CIRTEF de profiter de la grande compétence de monsieur Dufromont.

11. DATE ET LIEU DE LA XIème CONFÉRENCE GÉNÉRALE

Le représentant de la RTI, monsieur Gnonzié Ouattara, invite le CIRTEF à tenir sa XI^e Conférence générale en Côte d'Ivoire, en 1999.

Malgré le défi que représente l'organisation d'une Conférence générale et après avoir constaté la qualité de l'organisation de celles de Yaoundé et de Poitiers, monsieur Ouattara assure la Conférence générale que la RTI fera tous les efforts possibles pour relever ce défi et accueillir la prochaine conférence en 1999.

Les dates précises seront déterminées ultérieurement avec l'organisme-hôte.

Réunion du Bureau de direction Futuroscope, le 7 avril 1997

Étaient présents:

Pr. Gervais Mendo Zé	Président du CIRTEF
M. Alain Auclaire	Directeur général, TV5 Europe
M. Jean-Claude Chanel	Directeur de la production et des Affaires générales TSR (Suisse)
M. Pierre Couchard	Directeur de cabinet RTBF (Belgique)
M. Jacques da Matha	Directeur général ORTB (Bénin)
M. Trilock Dwarka	Directeur général MBC (Ile Maurice)
M. Roger-André Larrieu	Directeur des Relations internationales France 3
Mme Jeannette Magadoux	Déléguée aux Affaires internationales RFI (France)
M. Bourima Magagi	Directeur général ORTN (Niger)
M. Louis-Barthélémy Manpangou	Président, Africa No 1
M. Alex-Blériot Mohma	Attaché de direction CRTV (Cameroun)
M. Marcel Ndione	Directeur de cabinet Agence de la Francophonie (ACCT)
M. Mohamed Salem Ould Elouma	Directeur général adjoint TVM (Mauritanie)
M. Guila Thiam	Directeur général RTS (Sénégal)
Mme Micheline Vaillancourt	Directeur général, Planification Télévisions régionales et relations institutionnelles SRC (Canada)
M. Badelkader Marzouki	Secrétaire général
M. Simon-Pierre de Coster	Conseiller juridique
M. Étienne Derue	Conseiller
M. Gaétan Lapointe	Rapporteur général
M. Alain Streignard	Comptable

Le Professeur Gervais Mendo Zé, Président du CIRTEF, fait lecture de l'ordre du jour qui comprend les points suivants:

- Adhésion des nouveaux membres
- Requête du Vietnam
- Préparation de la Conférence générale
- Divers

L'ordre du jour est adopté.

1. Adhésion des nouveaux membres

Le Secrétaire général explique que, lors de la dernière réunion du Bureau, celui-ci avait accepté en principe l'adhésion du Réseau de l'Information (RDI) comme membre du CIRTEF. Il restait à préciser avec le RDI dans quelle catégorie de membres il souhaitait adhérer. Dans une note envoyée au secrétariat général, le RDI indiquait qu'il souhaitait être admis à titre de membre associé. Le Bureau accepte cette candidature.

2. Examen de la requête du Vietnam

A la demande du Président, le Secrétaire général explique que «La Voix du Vietnam» demande au CIRTEF d'effacer les arriérés de ses cotisations. Il rappelle que, dans des cas semblables, la coutume est de ne pas effacer les arriérés mais de ne pas, non plus, insister pour les récupérer.

Le Président ayant soumis la question au Bureau, un des membres demande des explications concernant la participation du Vietnam aux activités du CIRTEF. Il est alors précisé que le Vietnam a toujours fait partie du CIRTEF sans toutefois participer activement à ses activités. Toutefois, on notera que le Vietnam a envoyé un représentant au dernier SEFOR et qu'il sera représenté à cette Conférence générale. De plus, le Secrétaire général a été invité à se rendre dans ce pays prochainement afin d'établir un plan d'action.

On note par ailleurs que le Vietnam n'a jamais payé sa cotisation au CIRTEF et que sa dette s'élève à 2 millions de francs belges. Le sentiment général du Bureau est qu'il ne faut pas créer de précédent en annulant la dette du Vietnam. Toutefois, le CIRTEF serait prêt à examiner certaines facilités de paiement. On propose, en somme, de négocier avec le Vietnam un moratoire en ce qui concerne les paiements. Le Président tient cependant à souligner que le CIRTEF a tout lieu de se féliciter de la reprise de relations plus continues avec le Vietnam.

3. Préparation de la Conférence Générale

Le Secrétaire général remercie France 3 pour la préparation très minitieuse de cette Conférence générale et pour la qualité de l'accueil. Il fait notamment remarquer que les délégations sont presque toutes représentées par les directeurs généraux ce qui assure ainsi la qualité de la présence et de la représentation. Il est également à noter une présence record puisque presque tous les organismes membres du CIRTEF seront représentés. Le Secrétaire général se dit convaincu que la Conférence générale sera un grand succès.

A son tour, le Président du CIRTEF remercie France 3 pour la qualité de l'organisation.

Le Secrétaire général rappelle qu'à 15h00, au cours de la séance d'ouverture, 8 intervenants seront invités à prendre la parole.

Le Président propose deux aménagements à l'ordre du jour: Le Président voudrait, dès le début de l'Assemblée, faire un discours qui fera le bilan des deux années de sa présidence et qui constituera ainsi son rapport. Il souhaiterait également procéder à l'élection du prochain Président du CIRTEF dès le début de l'Assemblée compte tenu du fait que monsieur Gouyou Beauchamps devra quitter très tôt.

4. Divers

Le Secrétaire général informe le Bureau que deux nouvelles demandes d'adhésion ont été reçues récemment. Il s'agit de celle de l'Institut pour la Coopération audiovisuelle francophone (ICAF) reçue le 26 mars de même que celle de Djibouti qui, dans une lettre remise le 7 avril, manifeste son intention de devenir membre. Le Bureau prend acte de ses demandes qui seront soumises aux procédures normales d'examen et d'approbation le cas échéant.

Après avoir constaté avec satisfaction que tous les membres du Bureau de direction étaient présents, le Président les remercie et met un terme à la réunion.

Réunion du Bureau de direction Futuroscope, le 9 avril 1997

Étaient présents:

M. Roger-André Larrieu	Directeur des Relations internationales France 3
M. Ibrahim Afif	Directeur général SBC (Seychelles)
M. Jean-Claude Chanel	Directeur de la production et des Affaires générales TSR (Suisse)
M. Pierre Couchard	Directeur de cabinet RTBF (Belgique)
M. Jacques da Matha	Directeur général ORTB (Bénin)
Pr. Gervais Mendo Zé	Directeur général CRTV (Cameroun)
M. Grégoire Mouandzéry-Nkaye	Directeur général RTC (Congo)
M. Marcel Ndione	Directeur de cabinet Agence de la Francophonie (ACCT)
M. Gnonzié Ouattara	Directeur général RTI (Côte d'Ivoire)
M. Yves Rambeau	Directeur de l'Information et AITV RFO (France)
M. Guila Thiam	Directeur général RTS (Sénégal)
M. Abdelkader Marzouki	Secrétaire général
M. Gaétan Lapointe	Rapporteur général

Au nom de France Télévision, monsieur Roger-André Larrieu a fait part au nouveau Bureau de direction du CIRTEF de son enthousiasme à la perspective de voir France Télévision prendre la présidence du CIRTEF et de travailler en collaboration avec le Bureau. Tout en reconnaissant que le travail quotidien, le suivi des dossiers et la mise en place de plusieurs projets sont effectués par le Secrétariat général, il souhaite que le Bureau s'implique davantage dans la gestion du CIRTEF et qu'il effectue un travail collectif et de collaboration. Il attache une importance particulière à cette collégialité. Il souhaite que le Bureau apporte un appui concret au développement du CIRTEF.

De son côté, le Secrétaire général du CIRTEF, monsieur Abdelkader Marzouki, exprime sa satisfaction à l'idée de collaborer avec un Bureau composé des représentants des organismes parmi les plus actifs du CIRTEF. Il informe les membres du Bureau que les listes définitives des membres du Bureau de direction et des participants aux diverses commissions du CIRTEF leur seront expédiées très bientôt.

Monsieur Larrieu informe le Bureau qu'une réunion informelle aura lieu à la Guadeloupe en juin prochain dans le cadre de la session de la CTF. On y fera notamment l'évaluation des opérations de jumelages.

Le Secrétaire général annonce, pour sa part, une première activité importante avant juin; il s'agit de la visite du site de la cellule de post-production de Yaoundé.

Enfin, le Secrétaire général rappelle aux membres du Bureau de direction, la composition du Comité exécutif du CIRTEF. Le Comité est formé de la présidence et des vice-présidences régionales. Il s'agit donc de France Télévision, de la RTI (Côte d'Ivoire), de Radio-Canada, de l'ERTT (Tunisie) et de la SSR (Suisse).

Monsieur Larrieu met un terme à cette rencontre en remerciant les participants.

LISTE DES PARTICIPANTS

PAYS	ORGANISME	NOM et FONCTION
Belgique	RTBF	M. Jean-Louis Stalport Administrateur général M. Pierre Couchard Directeur de cabinet
	Vidéocam	M. Georges Kamanayo Administrateur délégué
Bénin	ORTB	M. Jacques da Matha Directeur général
Cameroun	CRTV	Pr Gervais Mendo Zé Directeur général M. Gervais Mbarga Conseiller M. Charles Ndongo M. Alex Bleriot Momha Chargé de mission M. Antoine-Marie Ngomo
Canada	SRC	Mme Micheline Vaillancourt Directrice générale, Planification et Relations institutionnelles Mme Hélène Robillard-Frayne Directrice des Affaires générales et des Relations internationales
	RDI	M. Renaud Gilbert Directeur exécutif
	Télé-Québec	M. Robert Normand Président Directeur général M. Paul Breton Directeur général, chargé de la Programmation
	TV5 - Québec/Canada	Mme Micheline Vaillancourt Directrice générale, Planification et Relations institutionnelles de la SRC Administratrice de TV5 Québec/Canada

PAYS	ORGANISME	NOM et FONCTION
Centrafrique	RTC	M. Jérôme Dounian-Doté Secrétaire général du Ministère de la Communication M. Michel Bata Directeur général de la Télévision
Congo	RTC	M. Grégoire Mouandzery-Nkaya Directeur général
Côte d'Ivoire	RTI	M. Gnonzié Ouattara Directeur général
Djibouti	RTD	M. Mohamed Djana Aden Directeur général
France	France Télévision	M. Xavier Gouyou Beauchamps Président
	France 2	Mme Joëlle Parion Déléguée aux Affaires internationales
	France 3	M. Philippe Lévrier Directeur général M. Roger-André Larrieu Directeur des relations internationales M. Jean-Marie Dupont Directeur de la Communication M. Yves d'Hérouville Directeur du Développement régional Mme Monique Sauvage Directeur régional France 3 Nord P.d.C M. Jimmy Jonquard Directeur régional France 3 Ouest M. Patrick Darroze Directeur régional Poitou Charentes M. Roger Gicquel Directeur régional Rhône Alpes Auvergne M. Michel Amengual Chargé de mission, Relations internat. Mme Mary-Jo Hareux Assistante aux Relations internationales Mme Clauë Drapeau Responsable des Relations extérieures

PAYS	ORGANISME	NOM et FONCTION
France	France 3	M. François Paoli Rédacteur en Chef France 3 Poitiers Mme Annie Guibert Administrateur, France 3 - Formation M. Bruno Bussière Régisseur, France 3 - Formation
	RFO	M. Yves Rambeau Directeur de l'Information et AITV M. Yves Dubois Rédacteur en Chef M. Pierre Zogo Chef de service Dominique Fossé Secrétaire général M. François Desnoyers Directeur délégué aux Affaires internat. M. Luc Laventure Directeur des Productions M. Olivier Roncin Directeur de la Communication
	Radio France	M. Jacques Bonheur Administrateur des Relations internationales
	Radio France Internationale	M. Jean Paul Cluzel Président Directeur général M. Arnaud Littardi Directeur des Relations internationales Mme Jeannette Magadoux Déléguée aux Relations internationales
	Canal France International	Mme Renée Flament Directeur des Antennes M. Jean-Marie Ferrand Directeur de l'International
	TV5 Europe	M. Alain Auclaire Directeur général
	TV5 Afrique	M. Mactar Silla Directeur général Mme Denise Époté-Durand Responsable de la Programmation

PAYS	ORGANISME	NOM et FONCTION
Gabon	RTG 1	M. Francis Imounga Directeur général M. Willy Kombény Conseiller
	RTG 2	M. Jules César Lekhogo Directeur général
	Africa No 1	M. Louis B. Mapangou Président Directeur général
Guinée	RTG	M. Issa Conde Directeur général
Liban	Télé-Liban	M. Jean-Claude Boulos Président Directeur général
Mali	ORTM	M. Abdoulaye Sidibé Directeur général
Maurice	MBC	M. Dwarka Trilock Directeur général
Mauritanie	ORTM	M. Mohamed Salem Ould Elouma Directeur général adjoint
Niger	ORTN	M. Boureima Magagi Directeur général
Royaume Uni	BBC	M. Michel Lobelle Directeur de la Diffusion Afrique et Moyen-Orient M. Sylvain Semilenko Rédacteur en Chef
Sénégal	RTS	M. Guila Thiam Directeur général
Seychelles	SBC	M. Ibrahim Afif Directeur général
Suisse	SSR	M. Jean-Claude Chanel Directeur de la Production et des Affaires générales

PAYS	ORGANISME	NOM et FONCTION
Suisse	RTSR	Mme Esther Jouhet Secrétaire générale
Togo	Radio-Togo	M. B. Semedo Directeur général
Tunisie	ERTT	M. Mohamed Bouzaidi S/Directeur
Vietnam	La Voix du Vietnam	M. Nguyen Van Khiem Chef des Programmes étrangers

LISTE DES PERSONNALITÉS INVITÉES

(Hors CIRTEF)

Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA)	M. Hervé Bourges Président
Conseil Général de la Vienne	M. Jacques Grandon Premier Vice Président
Ministère de la Coopération	Mme Caroline Malaussena Conseiller technique auprès du Ministre, chargée de l'audiovisuel M. Patrick Cohen Chef du Bureau des Médias
Ministère des Affaires Étrangères	Mme Nicole Gaudez Chargée de mission M. Étienne Wermester Chargeé de mission
Secrétariat d'État à la Francophonie	M. Adolphe Colrat Directeur de Cabinet
UNESCO	M. Henrikas Yushkiavitshus S/Directeur général pour la Communication, l'Information et l'Informatique M. Vladimir Gaï Chef de la Section du Développement de la Communication
Agence Francophone/ACCT	M. Marcel Ndione Directeur de Cabinet
INA	M. Jean-Pierre Teyssier Président
Canal + Horizons	M. Serge Adda Directeur général
CTF	M. François Ferrus Secrétaire Général Mme Fabienne Saint-Cricq
URTNA	M. Abdelhamid Bouksani Secrétaire général

LISTE DES PERSONNALITÉS INVITÉES

SOFIRAD

M. Fouad Benhalla
Conseiller

ANR Services

M. André Nunold
Directeur général
M. Jean Dominique Paoli
Service Vidéo

CIRTEF

Pr Gervais Mendo Zé
Président

M. Abdelkader Marzouki
Secrétaire général

M. Gaétan Lapointe
Rapporteur général

M. Aimé Dufromont
Commissaire au comptes

M. Étienne Derue
Conseiller

M. David Bary
Charge de mission

M. Simon-Pierre de Coster
Conseiller juridique

M. Alain Streignard
Gestion et finances

CIRÉF

52 Bd Reyers
1044 Bruxelles
Belgique
téléphone : 02/732 4585
télécopieur : 02/732 6240